



*Pauvres, mais honnêtes, nous paraissions quand nous pouvons, et notamment le mercredi 2 mai 2012*



*Monument dédié à la mémoire des femmes victimes de la guerre à Shabunda au Sud-Kivu.*

## **Année 2012, n° 8 – Sommaire**

### **RDC**

**Pourquoi le Congo va-t-il si mal ?... page 1**

### **Rapports Nord-Sud**

**De l'usage des singuliers et du pluriel... page 29**

## RDC

### Pourquoi le Congo va-t-il si mal ?

Le sujet présente au moins une facilité lorsqu'on l'aborde : il dispense d'exposer de quoi l'on va parler, tant le « mal congolais » est un phénomène universellement connu. Les scandaleuses élections de novembre 2011 n'en sont que le plus récent symptôme. De plus, il suffit de faire appel à ses souvenirs pour constater que depuis 1960 le pays vogue de « crise congolaise » en « mal zaïrois » pour arriver à la débâcle présente.

Ce que je me propose de montrer ici, c'est que le mal remonte fort loin, à la décision d'un Ministre belge des Colonies qui décida de négliger la véritable richesse du Congo, qui est agricole, au profit des mines et de l'industrie, et organisa de ce fait l'économie congolaise de telle manière que l'émergence d'une classe bourgeoise nationale ne fut jamais possible. Ensuite, le régime Mobutu tenta de la créer artificiellement, principalement au profit du Maréchal lui-même et de ses satellites, et aggrava ainsi le problème en posant les premiers jalons de ce qui devait devenir la sanglante « insécurité de l'Est ». Laurent Kabila, par trop d'indulgence, laissa le problème subsister. Il reste donc entier et le restera jusqu'à ce qu'Amilcar Cabral appelait « le suicide de la bourgeoisie ».

A ce que disent certains agronomes, la RDC pourrait produire de la nourriture pour deux milliards d'êtres humains.

Admettons que tout expert trouve toujours un autre expert qui le contredit. Admettons encore qu'un spécialiste est toujours un peu maniaque de sa spécialité et qu'un agronome n'a de cesse avant d'avoir labouré et planté dans tous les coins disponibles. Admettons enfin qu'il s'agissait peut-être d'optimistes. En foi de quoi, nous en rabattons la moitié. Posons donc que le Congo peut nourrir un milliard d'hommes.

Il a entre 60 et 70 millions d'habitants. Une simple soustraction montre qu'après avoir rassasié tous les Congolais, il reste de la nourriture pour 930 à 940 millions de personnes. Ces personnes n'étant, par définition, pas au Congo, ces 940 millions de « rations » pourraient donc être exportés. Si le marché des produits alimentaires est soumis, comme les autres, à des fluctuations, il n'en reste pas moins un fait que la demande y est relativement stable et certaine, personne ne pouvant se passer de manger ! Le potentiel agricole du Congo constitue donc un atout naturel pour son économie, autant, sinon plus, que le fameux « scandale géologique » de ses mines.

#### **Héritage colonial : le « Congo à deux vitesses » de Mr. Franck**

Le Congo est un pays qui a été créé en 1885, dans le cadre du « partage de l'Afrique » pour être une colonie. Cela n'impliquait pas, en soi, qu'il était voué à devenir un pays riche à population misérable. Cela n'impliquait pas davantage que l'indépendance politique suffirait à donner à chacun de ses ressortissants une part équitable des richesses nationale.

Au-delà de la dépendance politique envers un pays lointain, une colonie était un pays qui était organisé pour avoir une économie centrée, non sur ses propres besoins, mais sur ceux de sa Métropole. Je n'en donnerai qu'un exemple : le Congo belge aurait pu produire lui-



même une part notable de certains produits sidérurgiques dont il a, comme tout pays, besoin. Mais le colonisateur a estimé que le Congo devait rester un acheteur de la sidérurgie belge et ne développer que le secteur des non-ferreux, que la Belgique ne produisait pas.

Tous les pays exportent et le fait que l'économie congolaise ait ainsi été extravertie du fait de la colonisation n'a rien d'original. Le problème du développement des colonies, c'est qu'il s'est fait en fonction de besoins et avec des priorités qui n'étaient pas ceux de la population. Léopold II voulait le maximum de rentabilité dans le moins de temps possible. Son exploitation du Congo fut donc basée avant tout sur l'exploitation du caoutchouc sauvage. L'économie léopoldienne reposait donc sur l'exploitation la plus primitive de toutes : la cueillette. Afin de s'assurer le monopole du caoutchouc et de l'ivoire, proclama « terres vacantes » et donc propriétés de l'Etat, des étendues énormes de territoire. Ceci se fit sans tenir aucunement compte des droits des indigènes. On peut résumer, en exagérant à peine, la situation sous l'Etat Indépendant, en disant que le Congo se divise en trois parties : a) ce qui est à Léopold ; b) ce que Léopold a vendu, donné ou concédé à ses amis ; c) quelques terres sur lesquelles Léopold laisse encore pour le moment des indigènes, sans garantie pour l'avenir.

Certains collaborateurs de Léopold II, comme Van Eetvelde, étaient d'avis qu'il fallait prévoir « l'après-caoutchouc » et Van Eetvelde aurait voulu que l'EIC s'orientât vers une économie de plantations (ce qui aurait aligné le Congo sur d'autres colonies africaines avec leurs monocultures d'arachides, de cacao, de café, etc...). La découverte des gisements katangais rendit ces préoccupations inutiles et orienta tous les plans de développement du Congo vers les industries extractives<sup>1</sup>, ce qui devait en faire la seule colonie d'Afrique dont l'activité principale était l'industrie. Cela attira aussi l'attention des milieux d'affaire belges, qui, lorsque le « scandale géologique » fut connu, poussèrent énergiquement à la reprise du Congo par la Belgique et évincèrent ainsi le Roi.

Aussitôt après la reprise (1908), la situation ne s'améliora guère, du point de vue des droits des autochtones sur leurs propres terres. ED Morel émet encore les plus nettes réserves, de ce point de vue, à propos de la législation de 1910. Les spoliations réalisées sous Léopold II (fondamentalement les terres concédées aux grandes compagnies minières et ferroviaires et aux Missions) demeurèrent acquises. Mais l'agriculture (indigène et vivrière ou européenne en plantations) ne retient guère l'attention du colonisateur, qui perçoit les campagnes avant tout comme des réserves de main d'œuvre au profit de l'industrie, non comme un secteur qui pourrait être productif.

Louis Franck, anversois<sup>2</sup>, libéral et flamingant, qui fut ministre des Colonies de 1918 à 1924, fonda l'École coloniale supérieure à Anvers, organisa le réseau des chemins de fer dans la colonie belge, afin d'y développer l'industrialisation, et choisit de laisser l'agriculture à la traîne, choix erroné dont les conséquences dramatiques durent encore. (Erroné, bien entendu, du point de vue de ce dont le Congo avait besoin. C'était très rentable pour le capital étranger).

---

<sup>1</sup> Cette attention exclusive alla jusqu'au ridicule. On connut, dans l'EIC de Léopold II, et même dans la capitale, Boma, des pénuries de vivres et des situations de disette *jusque chez les Blancs !*

<sup>2</sup> Il était d'origine israélite. Sa famille, installée à Anvers depuis le 18<sup>e</sup> siècle, était totalement assimilée. Dans son ouvrage, *Vreemdelingen in een wereldstad: een geschiedenis van Antwerpen en zijn joodse bevolking (1880-1944)* Éd. Lannoo, 2000, p. 31, Lieven Saerens considère les Franck "zich een echte sinjorenfamilie mocht benoemen" (« pouvait se considérer à bon droit comme une vraie famille de la haute bourgeoisie anversoise »).

Tant pour les Belges que pour le Congolais, il est intéressant de savoir comment finit cet ultralibéral flamand. En 1926, Franck fut nommé ministre d'État. C'est cette même année, le 27 septembre, il succéda à Fernand Hautain comme gouverneur de la Banque nationale de Belgique et, avec Paul van Zeeland, il dirigea cet institut avec résolution pendant de nombreuses années, mais de façon autocratique et présomptueuse.

Pour les sociétés anonymes belges, les premières difficultés dues à la Grande Crise commencèrent dès 1929 et elles firent appel à leurs actionnaires. Rapidement ceux-ci montrèrent peu d'enthousiasme et les sociétés furent obligées d'émettre des obligations. La crise commença véritablement dans le courant de 1930. Pour faire face à la crise, le gouvernement veut agir sur les coûts et résorber le déficit des finances publiques. L'État diminue le nombre, le traitement et la pension des fonctionnaires. Il réduit les indemnités de toutes sortes provoquant ainsi une spirale déflatoire. La diminution des revenus entraîne une diminution de la consommation intérieure et donc du rendement des impôts. La baisse des revenus et des investissements publics provoque l'accroissement du chômage et en définitive l'augmentation du déficit public. Entre 1928 et 1932, le taux de chômage passe de 1% à 20%. Pas un secteur n'échappe à la crise mais il y a des nuances : les grands secteurs basés sur l'exportation sont le plus gravement touchés.

L'Instabilité gouvernementale devint alors un trait dominant du paysage. Trois gouvernements sont formés au cours de la seule année 1932. A plusieurs reprises le gouvernement doit demander des pouvoirs spéciaux. L'influence de la déflation se fit sentir en 1932 par la chute de plusieurs maisons de second ordre. C'est aussi cette année-là que des grèves, parfois violentes et à tendance insurrectionnelle montrèrent à la fois l'exaspération et le désespoir d'une partie importante de la classe ouvrière. Elles commencèrent dans le Borinage puis s'étendirent au Hainaut. Les grèves gagnèrent rapidement tous les secteurs industriels du pays. Cette situation extrêmement grave détermina le gouvernement de Broqueville à intervenir en faveur d'industries en difficulté, d'où la création du Comité A.N.I.C.<sup>3</sup>

En 1934, l'insuccès de la politique gouvernementale conduisit à la formation d'un nouveau gouvernement catholique-libéral, appelé « *gouvernement des banquiers* <sup>4</sup> » par l'opposition car plusieurs banquiers ont les portefeuilles des Finances, du Trésor public et de l'Économie. Le 21 novembre 1934, le quotidien socialiste *Le Peuple* annonçait la formation d'un nouveau gouvernement, associant catholiques et libéraux au pouvoir, en titrant: « *La Société Générale ouvre une nouvelle filiale* ». Les banquiers souhaitaient tenir les rênes du pouvoir, poursuivre la politique de déflation et réorganiser le monde financier.

La politique déflationniste est un échec : le franc continue de s'écrouler. La Belgique provoque le renchérissement du coût de ses produits par rapport à ses concurrents. Le gouvernement des banquiers tombe, remplacé par un éphémère gouvernement de Broqueville - avec Gustave Sap aux Finances - qui laissera toutefois une trace durable dans le paysage en

---

<sup>3</sup> A.N.I.C. : pour "Association nationale des Industriels et des Commerçants", société coopérative fondée le 27 mars 1927 en vue d'acheter des titres nominatifs de dommages de guerre appartenant aux associés. Quant au Comité A.N.I.C., dont il s'agit Ici, il fut créé par A.R. du 2 mai 1933 dans le but de constituer "pour compte de l'État, des garanties destinés à assurer la bonne fin d'opérations de crédit en faveur de l'industrie, de l'agriculture et du commerce belges, à la condition que ces opérations soient de nature à servir l'intérêt général en réduisant le chômage et en favorisant le redressement économique du pays. Le comité a eu à sa disposition, d'abord en vertu de la loi du 14 avril 1933, 80 millions d'obligations de la société A.N.I.C. appartenant à l'État, puis, en vertu des A.R. 143-146 du 18 mars 1935, 500 millions d'actions privilégiées de la S.N.C.F.B." (Cfr. *Rapport de la Commission Servais, op.cit.*, p. 12)..

<sup>4</sup> Le Premier Ministre, George Theunis, avait été administrateur délégué des ACEC (Groupe Empain) et directeur, en l'occurrence, de la Société Générale de Belgique; son Ministre des Finances, Camille Gutt, était un ancien associé-gérant de la Banque Lambert, et avait été président de Ford Belgium. Quant au Ministre « sans portefeuille », Emile Francqui, il avait été gouverneur de la Société Générale de Belgique.

mettant fin, par une loi d'août 1934, à l'existence « mixtes. Désormais, les banques devront, si elles veulent continuer à mener de front les deux activités, se séparer en deux organismes : banques de dépôt d'une part et banques d'affaires de l'autre.

L'année 1935 marque un tournant de la politique économique des gouvernements belges de l'entre-deux-guerres. Dans la lutte contre la crise, une longue période de déflation douloureuse ne servit à rien, mais au contraire, aggrava encore une situation économique déjà extrêmement sérieuse. En revanche l'énergique dévaluation du F.B. en mars de cette année-là, posa les fondements d'une véritable restauration d'une économie gravement atteinte. En effet, le gouvernement Van Zeeland, né précisément le mois même où il prit cette initiative hardie, allait mener une politique économique qui contrastait fortement avec celle suivie précédemment. Elle se caractérise par une accentuation de l'interventionnisme de l'Etat, ce qui, apparemment, peut être expliqué par l'entrée au gouvernement d'Henri de Man, père du "planisme". Un des domaines où cet interventionnisme se fit sentir, fut le monde des finances et des banques privées.. L'intervention de l'Etat dans ce domaine particulier de l'économie belge était, en 1935, un fait d'un caractère tout à fait original et même sensationnel. Le 25 mars 1935, le franc belge est dévalué de 28 %.

En pratique, l'expansion économique sera recherchée par des méthodes de stimulation de la demande globale, notamment des dégrèvements fiscaux et une relance des commandes publiques. En plus, on tente, dans une certaine mesure, d'accroître le pouvoir d'achat de la grande masse de la population en liant l'évolution des salaires à l'index des prix et en permettant la récupération des pertes antérieures dues à la politique de déflation.

Une *Commission d'enquête sur les collusions politico-financières et les interventions de crise* (couramment appelée "Commission Servais" du nom de son président) a été constituée par arrêté ministériel en date du 10 août 1936. Son but était d'émettre des avis au sujet de la régularité de ces interventions et des collusions de caractère politique qui les auraient précédées ou accompagnées. Son rapport parut en janvier 1937. Gustave Sap attaqua la politique de la Banque nationale dans son discours du 16 mars 1937 ; le politicien socialiste Henri De Man fit de même. Le 24 octobre, le Parquet de Bruxelles, qui avait entrepris une information à propos de la Banque, mua celle-ci en instruction pour irrégularité dans certains jeux d'écritures. Le 31 décembre 1937, Louis Franck se suicida à Wijnegem, mettant ainsi fin à l'enquête.

Il n'y a aucun doute à avoir : c'est là typiquement le parcours d'un loyal et fidèle serviteur du capitalisme ultralibéral.

Le fait que la structure économique mise en place par cet homme ne sera jamais profondément remise en cause aura d'importantes conséquences sur le devenir social du Congo :

- une production alimentaire insuffisante et mal organisée. Vers 1920 le Congo souffrait d'un manque de main d'œuvre et de difficultés d'approvisionnement. Lesquelles étaient en fait - et cela n'a guère changé - des difficultés de transports soit d'une région ayant fait de bonnes récoltes vers une autre où il y a momentanément disette, soit plus globalement des campagnes vers les villes, alors en plein développement (Léopoldville est alors en construction). La situation est néanmoins grave: il fallut légiférer en 1923 (ordonnance 47 du 12 août) pour obliger les employeurs à fournir une ration de 3.500 calories par jour et, en 1926, le rapport Lauwers au Congrès colonial constatait l'état de sous-alimentation de la plupart des Congolais.

- le souci majeur de l'administration, sous la pression des Compagnies, était que la main d'œuvre puisse être ravitaillée à bon marché. Cela supposait évidemment un revenu agricole bas pour la paysannerie. Plus tard, sous prétexte de lui procurer un revenu monétaire plus substantiel, on la poussa et même on l'obligea à ne pas le chercher du côté des produits

de subsistance, mais à s'adonner à des cultures (dites « éducatives » et « obligatoires ») destinées à l'industrie (coton, cacao, café) même quand certaines productions alimentaires auraient été plus rentables.

- comble de l'absurde dans une colonie, si l'agriculture des Noirs fut ainsi « sabotée » à la base, celle des colons<sup>5</sup> blancs ne fut pas mieux lotie. L'administration réservait ses amabilités aux grandes plantations dont la production était destinée à l'industrie, à la fourniture de « rations » aux travailleurs des grandes compagnies, et tendait plutôt à décourager le colonat indépendant. L'opinion dominante au sein des « trois piliers », Eglise, Etat, Compagnies, était que la population blanche devait demeurer limitée à une couche supérieure, très éduquée ou très bien pourvue en capital. C'est en effet pendant l'entre-deux-guerres que la politique a été la plus restrictive quant à l'accès à la Colonie ; cette époque a été, par excellence, celle où il fallait montrer patte blanche, où l'on n'entrait pas au Congo comme dans un moulin. Il ressort des conditions mises à l'immigration au Congo que l'administration souhaitait favoriser les Belges au détriment des autres nationalités, et qu'elle tenait à ce que cette « bourgeoisie de la colonie » présentât à l'avance toutes les caractéristiques de la bourgeoisie : haut niveau d'éducation et même fortune ! Une hantise : éviter que se forme une classe de « *poor whites* »<sup>6</sup>. Les conditions mises à l'établissement de quelqu'un dans la colonie étaient si exigeantes, notamment du point de vue matériel, qu'une chose au moins était claire : une personne disposant de moyens pareils... n'avait strictement aucune raison d'aller au Congo.

Deux choses étaient impossibles dans le Congo organisé par Louis Franck :

- remettre en cause le monopole de fait de quelques très grosses sociétés holdings belges, britanniques ou américaines (en fait, des multinationales ayant leurs sièges à Bruxelles, Londres ou quelque part aux USA). Le Congo était la chasse gardée du gros capital, et des gestionnaires distingués qui l'y représentaient ... Le Congo belge était la chasse gardée des grandes entreprises et il n'y avait pas place pour les petites ! Le Comité Spécial du Katanga ne voyait pour des PME que des possibilités limitées et encore, uniquement à proximité immédiate des villes, où il pouvait y avoir une demande de fruits, légumes et produits laitiers frais. Le C.S.K. organisa lui-même l'élevage du gros bétail, faisant venir par milliers les bovins d'Afrique du Sud et de Rhodésie<sup>7</sup>.

---

<sup>5</sup> Pour rappel, dans le jargon de la colonisation belge, un « colon » est un travailleur indépendant. Un agriculteur blanc n'est donc colon que s'il travaille avec ses propres fonds sur une concession personnelle. Par contre, le gérant d'une plantation appartenant à une société est un « agent de compagnie ». Par contre, un garagiste indépendant ou un avocat propriétaire de son cabinet étaient des « colons ». Bien que l'imagination associe volontiers le mot « colon » à des occupations agricoles, les colons agriculteurs n'étaient qu'une minorité.

<sup>6</sup> La raison officiellement alléguée était que leur existence pourrait exiger la mise en place d'une politique sociale dont on n'aurait ensuite pu éviter l'extension progressive vers la population noire. D'où aurait pu résulter une possible impasse budgétaire. On mettait aussi en avant que les « petits blancs », tant en Afrique du Sud qu'aux Etats-Unis, étaient toujours les premiers à exiger ségrégation et « colour bar » et qu'ainsi on introduirait au Congo le germe du racisme. C'est vrai, mais la colonie ne s'est pas faite faute d'organiser la ségrégation, même si elle n'eut jamais officiellement de lois dans ce sens. Une autre constatation, de même origine, est qu'un important peuplement blanc pouvait mener, à terme, à des revendications d'indépendance ou d'autonomie venant, non des indigènes, mais de Blancs, à l'exemple, également, de l'Afrique du Sud.

<sup>7</sup> M. WALRAET, « La colonisation agricole au Katanga (1910-1948) », *Bulletin bimestriel S.B.E.E.*, 1949, 135, pp. 255-259. Il y avait aussi à l'attitude du CSK des raisons admissibles et rationnelles. La Belgique, par son exigüité, est une terre de petites exploitations agricoles utilisant des méthodes intensives. Dans le Brabant, région de ce que l'on appelle en Belgique de « grosses » fermes, les exploitations ont 20 ou 30 ha. A l'échelle congolaise, ce n'est pas une ferme, même pas un timbre-poste, c'est à peine un confetti ! Le savoir faire d'un paysan de Flandres ou des Ardennes ne s'appliquerait donc pas directement. Il fallait au contraire se livrer à un élevage extensif en tirant parti de l'immensité des étendues congolaises, à l'instar de ce qui se faisait en Afrique australe. L'élevage katangais ressemble davantage aux « ranches » américains qu'à celui que nous connaissons

- accumuler du capital à l'intérieur du Congo. C'est ce qu'il aurait fallu pour disposer de la base de départ du développement d'un capitalisme congolais<sup>8</sup>. Dès juin 1937, Pierre Ryckmans argumente : « *C'est le Congo qui paye la défense des intérêts belges au Congo. C'est le Congo qui supporte les frais de son outillage, fourni par la Belgique et profitant à la Belgique. Et la Belgique, que fait-elle pour le Congo ? Elle y place ses capitaux ? Mais ce n'est pas par altruisme. Elle en place ailleurs, dans le monde entier, avec moins de garanties. Elle lui abandonne les quatre cinquièmes de la taxation sur les bénéfices des sociétés coloniales ayant en Belgique leur siège administratif? Mais ce n'est pas un sacrifice fait par la Belgique à sa colonie, c'est une facilité accordée aux sociétés belges par la Colonie (...)* »<sup>9</sup> Dans son discours d'adieu en tant que Gouverneur Général<sup>10</sup>, intitulé «*Vers l'avenir*»<sup>11</sup> et qui est considéré comme son testament politique, il constate que « *Le capital étranger fait bouler de neige: sur le noyau d'une modeste mise de fonds initiale, il se nourrit de la substance du pays, il l'assimile, il la fait sienne - étrangère comme lui. Ainsi investissement devient synonyme d'envahissement; et la Colonie, éternelle tributaire, voit s'écouler vers l'extérieur le flot de sa richesse, faute d'avoir trouvé chez elle le capital de départ - ce peu d'eau qu'il eût fallu pour amorcer la pompe* ».

La dette qui pèse sur la colonie préoccupe Ryckmans bien avant qu'il soit nommé gouverneur-général. En 1933, il a critiqué la Loterie coloniale ; en 36, devant le Conseil de gouvernement, il a parlé de dette écrasante dont le Congo n'est pas en état de supporter la charge, de l'iniquité du budget du Congo, comparé à celui de la Belgique ; en juin 1937, il a repris l'argumentation et à propos de la construction du chemin de fer des Grands lacs, observé que le Congo peut regretter que l'Etat n'ait pas eu de quoi financer lui-même la construction du chemin de fer des Grands Lacs. A propos de la construction du chemin de fer des Grands lacs, Ryckmans observe qu'une garantie d'intérêt de 4% a été accordée aux actionnaires de 1914 à 1943. « *Cette garantie ne paraissant pas offrir un attrait suffisant pour décider les souscripteurs, poursuit-il, la concession initiale et les conventions qui l'ont modifiée attribuèrent en outre à la Société des concessions foncières et des droits miniers (...)* *Le Congo peut regretter que l'Etat n'ait pas eu de quoi financer lui-même la construction du chemin de fer des Grands Lacs* »<sup>12</sup>, conclut le GG décidément très attentif au caractère prédateur des sociétés opérant dans la colonie.

Que l'on se penche sur le cas particulièrement intéressant de l'agriculture (Intéressant par ce que c'est la rente foncière qui a permis l'accumulation primaire du capital dans les pays d'Europe et d'Amérique). On constate que dans le « Congo façon Louis Franck », ni les Blancs ni les Noirs n'avaient la possibilité de s'y enrichir. Le Congo n'est pourtant pas le Sahara ou une de ces terres frappées d'une malédiction climatique ou géologique. L'eau n'y

---

en Belgique. Au moment de leur confiscation au profit de Mobutu, dans les années '70, les sociétés d'élevage établies dans les Marungu, à Pepa et à Liapenda avaient respectivement 135.000 et 95.000 têtes de gros bétail !

<sup>8</sup> A ce stade, peu importait que ces capitaux soient entre les mains de Noirs ou de Blancs. L'important aurait été que ces capitaux soient au Congo et que le réinvestissement des bénéfices se fasse au Congo. Il y aurait dès lors eu une bourgeoisie nationale congolaise. Dans l'hypothèse où elle aurait été fondamentalement composée d'Européens transplantés, cela aurait pu aboutir à une « indépendance blanche », comme en Australie ou en Afrique du Sud.

<sup>9</sup> *Etapas et Jalons* p. 83

<sup>10</sup> Prononcé le 5 juillet 1946 en la salle Albert 1er du Collège des jésuites, à Léopoldville.

<sup>11</sup> « *Vers l'Avenir* » est aussi le titre d'un chant patriotique qui a servi au Congo belge de « Brabançonne bis », car il contient des allusions claires à la colonie : « *Si ton sol est petit/En des mondes nouveaux/ L'Avenir qui t'appelle a planté ton drapeau...* ». La version néerlandaise est encore plus ambitieuse et fait allusion à un pays nouveau « grand comme un monde » « *...een land /Als een wereld zo groot /Waar Uw vlag staat geplant...* ». Rijckmans aimait apparemment donner à ses écrits des titres inspirés de ce chant. C'est aussi le cas de son recueil « *Etapas et Jalons* », qui renvoie à ses deux premiers vers.

<sup>12</sup> *Idem*, p. 212,

manque pas et les sols sont pour la plupart fertiles. C'est la réglementation de la Colonie, et elle seule, qui est à la base de cette impossibilité. Voyez plutôt !

Pour les Blancs, nous avons dit plus haut que l'Administration était globalement hostile au colonat. Cela se traduisait par des exigences à l'admission dans la Colonie que l'on peut résumer ironiquement mais exactement par « Il faut être d'un milieu si aisé que l'on n'a aucune raison de quitter la Belgique ». Néanmoins, si un candidat colon agricole réussissait à franchir ce barrage, il se heurtait alors à une législation destinée, dans son principe, à protéger la propriété foncière des indigènes, mais qui n'était pas dépourvue d'effets pervers.

C'est en 1922 qu'apparut, au Katanga, la notion de « réserves indigènes », qui s'écartait enfin de la notion léopoldienne des « terres vacantes » et admettait le principe de droits indigènes sur des terres apparemment inoccupées ou inexploitées. Antoine Sohier, juriste liégeois et Procureur du Roi au Katanga, prit en charge cet épineux dossier. En 1922, il parvint à faire délimiter les zones domaniales où des propriétés pourraient être concédées à des Européens, un régime identique au profit des maraîchers africains et surtout des "réserves indigènes", non pour que les aborigènes y fussent parqués, mais pour en faire des zones non occupées soustraites à toute possibilité de concessions préservant très et plus que largement les besoins futurs d'extension des premiers propriétaires du sol. Un dossier précis, avec cartes, fut constitué. Dès lors, jusqu'en 1960, les deux premières liasses reçues par tout nouvel arrivant au Parquet, étaient d'une part une farde à jour des instructions des procureurs généraux, d'autre part le dossier des « réserves indigènes »

La protection des intérêts des indigènes était devenue la base du régime foncier : leurs terres ne pouvaient en principe être occupées que par eux, et quant aux "terres vacantes" elles devaient, pour être utilisées, donner lieu à une procédure spéciale d'enquête destinée à vérifier que des droits "indigènes" ne risqueraient pas d'être violés dans le présent ou dans l'avenir, et dans quelle mesure des indemnités devaient être versées.

Pour les Noirs, le problème de l'accès à la terre ne se posait donc pas. Mais l'accès aux moyens modernes, aux semences sélectionnées, aux intrants de toutes sortes, et surtout au premier d'entre eux : l'argent, faisait défaut, tout comme manquait la connaissance des méthodes modernes de culture. L'encadrement par des Agronomes territoriaux n'y suppléait pas, ceux-ci ayant avant tout pour fonction de pousser les paysans vers les « cultures éducatives » (coton, pyrèthre, tabac, café) destinées à l'industrie. Dans l'esprit de Louis Franck, l'agriculture devait être traditionnelle, vivrière et livrée à l'autorité coutumière. Il ne fallait surtout pas que l'on vive bien au village, afin d'inciter les travailleurs à aller travailler dans l'industrie. Quelles sont les conséquences de ce « gel » ?

La vie dans les sociétés traditionnelles congolaises – et le « Congo a deux vitesses » de Franck a laissé le secteur rural à la coutume – est **essentiellement communautaire. C'est le village dans son ensemble qui possède les terres.** Elles sont redistribuées à l'ouverture de chaque campagne agricole. C'est le groupe dans son ensemble, encore, qui détient les droits de chasse, de pêche, de cueillette... Les gros travaux des champs tels le défrichage et la récolte, comme les expéditions de chasse importantes, comme les grosses campagnes de pêche, sont organisées collectivement. Et non moins collectives sont les règles d'entraide pour, par exemple, construire ou réparer les maisons ou les greniers où se gardent les récoltes. On a bien forcé, finalement, le paysan congolais à rentrer dans le cycle de l'économie monétaire, capitaliste et coloniale, par le biais des cultures obligatoires et « éducatives » mais jusqu'en 1960 on n'a pas touché à la propriété collective du sol et il n'y a pas eu d'appropriation privée dans le domaine foncier.

Compte tenu de ce que tous ces travaux étaient évidemment manuels, on pourrait très bien comparer les séances de travail collectif de tous sur l'ensemble des terres à essarter,



défricher, etc... à ce qui se passe dans nos campagnes quand, pour certains travaux, les agriculteurs disposent, l'un après l'autre, d'une grosse machine appartenant à leur coopérative, à ceci près que, dans le contexte congolais, il ne s'agit pas d'un gros engin mécanique acheté par l'ensemble du village, mais de la réunion de tous les « moteurs à manioc ».

On peut fort bien regarder cela d'un œil très optimiste. De fait, un village traditionnel était en lui-même une sorte de coopérative agricole, dont l'assemblée des villageois était l'assemblée générale ; le conseil des notables, le conseil d'administration ; le Chef, le directeur et l'arbitre en cas de litige et le Chef de Terres (le plus souvent distinct), le directeur financier. Le tout était de moderniser tout cela, d'y introduire des améliorations techniques, et l'on aurait devant soi une coopérative agricole moderne, qui ne se heurterait pas, comme ce fut le cas en Europe, à l'individualisme et aux problèmes de remembrement<sup>13</sup>. Comme cette modernisation ne se serait heurtée à aucune résistance psychologique des paysans, il n'y a pas à douter de ce qu'elle aurait amené un accroissement de la production<sup>14</sup>.

Comme nous l'avons dit, ce « gel » a eu lieu dans les années 20, époque où le colonisateur n'avait pour interlocuteurs, du côté africain, que les chefs coutumiers. Mais ceux-ci ne seront pas les interlocuteurs privilégiés des Belges au moment de l'indépendance. Cette revendication sera portée, essentiellement, par une classe apparue bien plus récemment, celle des « évolués ». Ceux-ci se posent en antagonistes, voire même en adversaires des milieux coutumiers, se posant comme représentants de la modernité et du progrès, opposés à des Chefs « passésistes, dépassés et obscurantistes ». (Ceci même quand ils sont eux-mêmes fils de Chefs et ne manquent pas d'utiliser cette qualité quand ils font campagne en brousse !) Mais ils sont surtout désireux de « chausser les pantoufles du colonisateur » et leur attention ne se tourne donc guère vers la propriété foncière...

Patrice Lumumba, dans une interview accordée à la journaliste américaine Lynn Waldron en mai 1960 », donc « *in tempore non suspecto* »<sup>15</sup>, expose qu'à son avis l'industrie après l'Indépendance devra être un secteur mixte<sup>16</sup>, et que le développement de l'agriculture devra, lui, **revêtir une forme coopérative**.

Mais revenons au Congo belge de Louis Franck.

On en arrive donc à une situation où il n'était possible ni aux Blancs, ni aux Noirs de s'enrichir pour devenir une classe de bourgeois capitalistes. Les premiers étaient voués à être des agents de sociétés, les seconds des ouvriers de ces mêmes sociétés, ou des paysans

---

<sup>13</sup> Ce fait a pour conséquence qu'il est parfaitement idiot de parler, en bien ou en mal de « collectiviser l'agriculture » en Afrique en général et au Congo en particulier. On ne peut en effet collectiviser ce qui est déjà collectif. Les marxistes qui évoquent la « nécessité de collectiviser » ne savent donc pas de quoi ils parlent. Et, à l'autre bout de l'échiquier, lorsque la Droite évoque les « expériences collectives malheureuses » de certains états africains, elle vise des monopoles d'achat étatiques qui, comme ceux de la colonie, avaient pour but de stabiliser les prix agricoles au profit des acheteurs, et qui étaient donc du plus pur capitalisme.

<sup>14</sup> Par la suite, il y eut des tentatives dans ce sens, mais très vite, après l'indépendance, apparurent la dégradation des routes et leur insécurité (qui est bien souvent le fait des policiers ou militaires censés en assurer la sécurité, et qui en abusent pour piller les transports, notamment de vivres). Cela stérilisa ces tentatives.

<sup>15</sup> Avec tout le respect dû à la mémoire, entre autres de Jean Vanlierde, des ouvrages comme « *La pensée politique de P. Lumumba* » sont écrits après les faits et mis dans une perspective qui est apologétique : démontrer a posteriori que Lumumba n'était pas ce que l'on a dit de lui, notamment un communiste. Le document Waldron a l'avantage de notes prises dans le feu de l'action. Il établit d'ailleurs la même chose : un projet économique secteur mixte + secteur coopératif, c'est tout au plus du socialisme réformiste ! Lumumba se réfère d'ailleurs à des modèles aussi peu subversifs qu'Israël et le Danemark.

<sup>16</sup> Ce qui aurait été logique, si les Belges avaient purement et simplement transmis au Congo le portefeuille d'actions de la Colonie dans les grandes compagnies. La Colonie était même actionnaire majoritaire à la Forminière. Mais c'est ce que la Belgique n'a pas fait !

misérables. C'est ce qui correspond aux demandes, tant du grand capital que de l'Autorité. Ceux-ci ont un angle de vue très particulier sur les questions du colonat et de l'agriculture.

Pour elles, il n'y a pas un problème de développement de l'agriculture, mais simplement un problème de ravitaillement des centres industriels urbains, si possible à bas prix<sup>17</sup>. Les plans des Compagnies et d'une partie de l'Administration vont clairement dans le sens de l'agriculture, et de la fourniture de nourriture à bon marché. Les plans d'une autre partie de l'Administration, favorable au colonat agricole, étaient plutôt orientés dans le sens de l'agriculteur, c'est-à-dire de la création d'une classe paysanne composée de colons blancs.

Dès avant 1914, les grandes entreprises commerciales firent du lobbying afin de contrecarrer leurs petits concurrents, qui poussaient les prix agricoles à la hausse. Le même mécanisme de marché, qui donnait des impulsions nouvelles à l'agriculture, créait des difficultés pour le recrutement de main d'œuvre dans la grande industrie en croissance. Les Congolais voyaient le travail dans les entreprises agricoles d'un fort bon œil : il rapportait de l'argent tout en permettant de rester au village, ou au moins non loin de celui-ci, le changement n'était pas bien grand par rapport au travail agricole traditionnel, et puisque qu'on était inscrit comme travailleur du fermier blanc, on était tranquille par rapport aux recruteurs de la FP, des mines et des usines. C'est précisément ce que les mines et les usines n'appréciaient pas !

Entre 1921 et 1925 l'établissement de petites entreprises commerciales ou de petites fabriques dans les zones rurales où l'on recrutait fut soumis à de strictes restrictions. Grand Capital et Administration marchèrent la main dans la main, parce que cette dernière rencontrait dans un profitable développement économique agricole un sérieux obstacle à l'établissement de son autorité : « *L'implantation de l'appareil administratif dans les régions rurales est des plus légères, et la liberté commerciale ne peut aboutir qu'à rendre plus difficile le contrôle des forces sociales qui y trouvent une base d'autonomie économique, c'est-à-dire aussi bien le petit et moyen commerce de traite, étranger et indigène, les autorités coutumières et même les éléments de la population rurale les plus directement intéressés à la commercialisation du surplus agricole* »<sup>18</sup>

Il faut se rappeler ici la fonction de l'impôt en argent. Sa fonction était de faire entrer de force, dans l'économie monétaire, les indigènes, c'est-à-dire les villages, car l'impôt était calculé par tête, mais perçu dans chaque localité, à charge pour le chef coutumier de le percevoir auprès de ses administrés, mais surtout de créer, par l'impôt difficile à payer une pression « éducative » que l'on appelait pudiquement « donner aux Nègres le goût du travail ». Le but final était de ne pas laisser aux villageois d'autre solution pour payer l'impôt que de vendre leur force de travail aux entreprises. Si l'agriculture devenait elle-même une activité suffisamment rémunératrice pour se libérer sans trop de peine de la pression fiscale, l'opération manquait son but. Car ce que l'on cherchait, c'était moins de faire de l'indigène un contribuable que de le changer en prolétaire.

On remarquera que le Contexte économique perçu négativement *était favorable aux indigènes*. Mais on va se heurter à l'attitude habituelle du Capital et de l'Etat bourgeois. Les mécanismes du marché, proclamés sacro-saints et intouchables car voulus par la nature quand ils jouent à son profit, doivent bien sûr être annihilés par une énergique intervention de l'Etat, lorsqu'ils pourraient jouer en faveur du travailleur ou du consommateur. Si l'on en veut une preuve, la voici : Selon Peemans, l'Autorité prit vers la fin des années '30 une attitude plus

---

<sup>17</sup> C'est en fait une version congolaise et coloniale d'un problème qui se rencontre aussi ailleurs : faut-il une gestion de *l'agriculture* (production de légumes, céréales, viande, lait en suffisance et à prix abordable) ou une politique des *agriculteurs* (impliquant l'idée qu'il est souhaitable qu'il y ait des paysans, qu'ils puissent vivre décemment du travail de leurs terres et même qu'ils maintiennent certaines traditions liées à leur mode de vie).

<sup>18</sup> F. BEZY, J-Ph. PEEMANS et J-M. WAUTELET (éds), *Accumulation et sous-développement au Zaïre 1960-1980*, Presses Universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, p. 18.

souple envers la colonisation blanche “*Dans la mesure où l’Administration a consolidé son emprise sur la paysannerie, elle ne craint plus l’implantation de colons ou de petites sociétés agro commerciales en milieu rural. Dorénavant ceux-ci dépendent aussi de la réglementation administrative pour se voir attribuer ou refuser des concessions de zones d’achats ou de recrutement de main- d’œuvre, à des niveaux de prix et de salaires fixés par l’Administration. Ils n’ont plus accès aux producteurs ou aux travailleurs qu’à travers l’Administration et celle-ci peut donc contrôler simultanément les conditions politiques et économiques du développement de la société indigène*”<sup>19</sup>

Autrement dit : lorsque l’Administration est sûre d’avoir un contrôle suffisant sur les prix (qu’il faut maintenir bas, dans l’intérêt de l’industrie, et il faudrait dire « doublement dans cet intérêt » : à la fois pour que la nourriture soit bon marché pour leurs ouvriers, en ville, et pour que les villageois ne puissent en tirer un revenu qui leur rendrait le paiement de l’impôt aisé), sur les salaires et sur la population rurale envisagée comme réserve de main d’œuvre, on peut se montrer souple envers le colonat, parce que les possibilités qu’il aurait eu auparavant d’engendrer des phénomènes favorables aux villageois ont été « gommés ». Ayant dûment « truqué » le marché au profit du grand capital industriel, l’Administration accepte d’en laisser jouer les « lois naturelles » !

En fait, au rebours de ce que dit Peemans, l’Administration n’a pas changé d’attitude. Pour s’en rendre compte, il suffit de définir correctement sa fonction. L’Administration est là pour établir et maintenir sur la population indigène une pression économique constante, notamment par l’impôt, qui ne lui laisse pas d’autre issue que la prolétarianisation au service des Compagnies. C’est cette pression qui est son souci constant, et elle la maintient suivant des méthodes qui changent pour s’adapter aux circonstances.

Lorsqu’elle rencontre un schéma de développement qui va à l’encontre de cette mission, comme pourrait l’être un travail agricole suffisamment rémunérateur pour rendre le paiement de l’impôt aisé, elle s’y oppose. Son opposition cesse à partir du moment où l’encadrement administratif est suffisant pour que le salariat agricole cesse de représenter une telle perte de pression.

L’attitude de l’Administration est donc constante : elle pèse dans le sens des intérêts des Compagnies. Sur des questions secondaires, elle peut changer de points de vue, d’après que ce qui lui est demandé menace ou non cette mission principale. C’est ce qui s’est passé lorsque l’Administration s’est perfectionnée et que son emprise s’est accrue.

A la veille l’Indépendance, il n’y avait PERSONNE au Congo qui fût en mesure de jouer économiquement le rôle de bourgeoisie capitaliste nationale. Ni parmi les Blancs<sup>20</sup>, ni

---

<sup>19</sup> F. BEZY, J.P. PEEMANS & J.M. WAUTELET, *op.cit.*, p. 29.

<sup>20</sup> Peut-être sera-t-on tenter de m’objecter que, pourtant, les Blancs du Congo belge gagnaient beaucoup d’argent. Et il est exact que la tension entre les salaires les plus hauts et les revenus les plus bas était forte, et d’autant plus insupportable que l’échelle sociale se confondait avec l’échelle des couleurs. Il est fort bien de prévoir que l’argent produit par l’économie congolaise devait rester au Congo. S’assurer que l’argent resterait à l’intérieur des frontières congolaises ne revenait pas, et de loin, à assurer qu’il bénéficiât aux Congolais. Encore faut-il examiner ce que cet argent devenait à l’intérieur des frontières congolaises, et là, il y a matière à mettre quelques bémols aux félicitations ! Une part considérable de la circulation monétaire interne s’effectuait entre Compagnies et entre Blancs. L’argent circulant au Congo n’était pas, loin de là, entre les mains ou dans les poches des indigènes. Il était avant tout dans les caisses des sociétés, dans celles de leur personnel blanc et dans celles des fonctionnaires coloniaux, voire des missionnaires. En 1955 encore, après que la situation des travailleurs congolais se soit, pourtant, très fortement améliorée, 25.000 engagés blancs gagnaient presque autant que tous les travailleurs noirs réunis, soit 1.200.000 salariés. Pour être juste, il faut ajouter que, dans cette disproportion, le facteur le plus important était la surévaluation de la rémunération du travailleur blanc. En 1960, les salaires congolais commençaient à se rapprocher de ceux des pays méditerranéens les plus pauvres et les plus arriérés (Grèce, Portugal). Ces 25.000 Blancs disposaient d’un revenu comparable à celui de l’ensemble de la population rurale, soit 10.000.000 d’individus. Un Blanc gagnait donc presque 50 fois plus qu’un salarié noir, et

parmi les Noirs. Les Européens les plus importants dans le domaine des affaires étaient les cadres de grandes compagnies, c'est-à-dire des salariés, de luxe, peut-être, mais des salariés. Quant aux indigènes, qu'ils soient salariés ou indépendants, leurs revenus étaient, dans l'ensemble, médiocres

### Les mauvaises recettes de Mobutu Sese Seko



Lorsque le Congo devint indépendant en 1960, aucun Congolais n'était riche.

Certes, l'on rencontre parmi les personnages qui se sont illustrés pendant les années '50 et '60 des hommes que l'on a qualifiés ainsi. Tshombe, par exemple, passait dès avant son ascension politique pour un « riche homme d'affaires ». Tout est relatif et pour les gens du peuple, qui font les réputations, un homme bien nourri, bien habillé, roulant en voiture et habitant une maison spacieuse et propre dans un beau quartier jouit d'un bien-être

enviable et est donc « riche ». Cela ne signifie aucunement qu'il tutoie les magnats de la finance et joue au golf avec Rockefeller.

En réalité, s'il y avait quelques commerçants prospères ou des épiciers enrichis, cela ne dépassait pas la taille du « bas de laine » et ne représentait rien à l'échelle du capital qu'il faut investir pour être de quelque poids dans l'économie d'un pays comme le Congo, dont l'activité était axée d'abord et avant tout sur les industries extractives et la métallurgie, secteurs intensifs en capital. Le Congo indépendant possédait toujours la structure du Congo colonial, mise en place pour profiter essentiellement à des grandes holdings transnationales situées fort loin de son sol. La fameuse formule du Général Janssens « *Après l'indépendance = Avant l'indépendance* » pouvait aussi s'appliquer à l'économie.

Les années '60, qui virent tant d'indépendances africaines, sont aussi l'époque où l'on constata, avec R. Dumont, que « *L'Afrique noire est mal partie* », et où l'on se mit à parler beaucoup de « sous-développement » et, bien sûr, de ses corollaires : la « coopération au développement » et les théories du « développement économique ». Nous n'allons pas ici parcourir tout l'éventail des maux qui furent alors diagnostiqués et des thérapies qui furent proposées. Comme le monde de cette époque était radicalement divisé entre deux blocs antagonistes, il n'est pas étonnant que le sous-développement ait été analysé de deux manières différentes. A gauche – ou en termes de blocs, à l'Est – on avait tendance à souligner la causalité du pillage colonial et la responsabilité des classes dirigeantes occidentalisées. A droite (à l'Ouest), on manifestait davantage de sympathie envers des explications et remèdes moins agressivement polémiques, comme celles de Raúl Prebisch, prônant le développement de produits de substitution aux importations et insistant sur l'importance d'avoir dans chaque pays une « classe moyenne » nombreuse et forte.

---

celui-ci était néanmoins payé neuf fois plus qu'un paysan. Du Blanc au paysan, l'écart, vertigineux, était donc de 450 à un ! Mais, quelques vertigineuses et même scandaleuses que soient ces différences de salaire, elles concernent précisément des salaires. Même les plus somptueusement payés des belges étaient des salariés.

Durant cette même période, l'Afrique vit s'installer à peu près partout des régimes autoritaires néocoloniaux, parfois par la force (entendez : par des coups d'Etat militaires) parfois par la dérive et la récupération, corruption à l'appui, de la génération de l'indépendance et parfois des « pères » de cette indépendance eux-mêmes. De 1960 à 1970, le contraste est frappant. L'Afrique des dernières années de la colonisation, démocrate, nationaliste, panafricaine et progressiste était devenue la partie du monde où l'on trouvait le plus de dictateurs en uniforme et, quand d'aventure ils étaient en civil, les Présidents étaient à vie, ou au moins à réélection automatique. Le panafricanisme semblait n'avoir servi qu'à créer le « syndicat des dictateurs africains, c'est-à-dire l'OUA, les « démocraties à l'africaine » ne méritaient guère leur nom, le progressisme était réduit à une logomachie vide et bien des « pères de l'indépendance », assassinés ou exilés, se voyaient hypocritement statufiés par ceux qui les avaient mis au rancart. Du côté de la classe dirigeante, le spectacle était lamentable. Les Africains, les Congolais entre autres, n'avaient pas mis holà aux inégalités de la période coloniale. Ils voulurent au contraire les conserver et même les amplifier ! La façon dont l'indépendance fut accordée, mais sabotée, le désir des « élites » de « *s'emparer à leur profit des passe-droits hérités de la colonisation* <sup>21</sup> » et des interventions étrangères les en empêchèrent.

Pour revenir plus précisément à la RDC, ces années sont occupées par l'élimination de Lumumba, puis des nationalistes pendant la répression de ce que l'on appelle curieusement la « rébellion », alors que c'étaient en réalité Gizenga et les « rebelles » qui détenaient les derniers lambeaux de la légitimité du défunt Lumumba. Puis, en 1967, Mobutu s'installe pour trente ans au pouvoir. Isidore Ndaywel è Nziem<sup>22</sup> appelle le début de cette période « *les années folles du mobutisme* » et les décrit par moments avec une verve que l'on n'a que pour parler de sa propre jeunesse. Est-ce parfois trop de modestie de l'auteur envers ses sources, ou faut-il incriminer cette même nostalgie des jeunes années qui peut l'avoir rendu si réceptif à la musique « zaïroise » ? Toujours est-il que cette tendance à « suivre le courant de la documentation » l'amène à beaucoup d'indulgence pour le Maréchal Mobutu. On ne saurait aller jusqu'à dire que, du temps du Guide il a avalé l'hameçon, la ligne, la canne à pêche et même le Manifeste de la N'Sele avec l'appât. Il dénonce certains faux-semblants et son admiration devant certaines « animations » est esthétique. Mais il semble néanmoins n'avoir perçu que très imparfaitement que les vues « libératrices » et « authentiques » de Mobutu n'étaient qu'une mauvaise façade en stuc, qui couvrait des réalités plus solides et plus substantielles : la reproduction, cette fois par des bourgeois locaux qui n'avaient pas le tort d'être blancs, du système colonial et la kleptocratie personnelle du « Père de la Nation » et de son entourage.

Il y a toutefois une partie de ses pages sur la période mobutienne dont, à l'heure actuelle l'actualité s'éclaire d'une lueur sinistre. Il s'agit des pages qui montrent que le problème des populations « zaïrwandaises » remonte aux premières années de l'ère Mobutu. A cette époque, en effet, la direction des services de la Présidence était entre les mains de Bisengimana et ils étaient truffés de « ressortissants de l'Est du Zaïre » à la nationalité équivoque, en partie sans doute parce que Mobutu s'est toujours méfié des gens originaires de la partie orientale du Congo. Loin de remonter au soi-disant « génocide » de 1994, le contentieux Congo/Rwanda a ses racines dans les dernières années '60.

---

<sup>21</sup> L'expression est de Frantz Fanon

<sup>22</sup> Isidore Ndaywel è Nziem : « *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République Démocratique* » Préface de Théophile Obenga, Postface de Pierre Salmon Paris/Bruxelles, Larquier-De Boeck, département Duculot, 1998

Durant toute sa carrière, mais en particulier pendant les premières années de celle-ci, Mobutu a mis beaucoup d'intelligence et de talent à détourner à son profit des vérités incontestables dont il tirait les conclusions les plus erronées. S'agissait-il réellement d'erreurs ? Etaient-elles parfois le fait, non du dictateur lui-même, mais de conseillers<sup>23</sup> incompetents ou mal intentionnés ? Ou, au contraire, loin de se tromper, déformait-il volontairement la portée de certaines affirmations pour les faire servir à ses vues ? C'est là le secret de l'homme et sans doute n'en saurons-nous jamais rien.

Par contre, nous savons quels étaient les problèmes qui se posaient à lui sur le moment.

1. Il devait consolider son pouvoir, en particulier trouver des appuis intérieurs répartis dans tout le pays et qui ne soient pas exclusivement militaires. Il ne pouvait éternellement rester l'homme des Occidentaux et, il ne faut pas l'oublier, il n'était pas un véritable soldat de carrière.
2. Oubliant commodément sa part dans le meurtre du Lumumba, il affichait le nationalisme le plus ombrageux. Or, légitimement, les Congolais se plaignaient de voir la formule « *Après l'indépendance = Avant l'indépendance* » s'appliquer à leur économie, toujours dirigée par des étrangers.
3. Beaucoup de gens – y compris des Belges faisant l'autocritique de leur politique coloniale – soulignaient le manque de cadres intellectuels au 3 juin 1960 comme cause essentielle du mauvais fonctionnement de l'Etat congolais.
4. Malgré sa logorrhée révolutionnaire, le régime MPR se situait nettement dans le cap occidental. Les théories de Raúl Prebisch, prônant le développement dans chaque pays d'une « classe moyenne » nombreuse et forte avaient donc sa sympathie, bien plus que les théories de gauche – ou en termes de blocs, à l'Est – tendant à souligner la causalité du pillage colonial et la responsabilité des classes dirigeantes occidentalises.

Sans se faire en rien l'avocat, encore moins l'apologiste du Président Fondateur du MPR, l'honnêteté oblige à constater que, du moins durant ces « années folles », il semble bien avoir essayé sérieusement de répondre à ces différents « challenges ». Quant au manque de cadres mentionné au point 3, il faut se rappeler que l'Education Nationale eut alors la part du lion dans le budget congolais, allant jusqu'à en représenter 70 %. Il faut dire qu'à côté de l'intérêt qu'il y a toujours à ce que les jeunes puissent étudier, ces mesures n'étaient pas dépourvues d'aspects démagogiques. Les parents congolais poussent jusqu'au fanatisme le désir de faire étudier leurs enfants, sont prêts pour cela aux sacrifices les plus héroïques et un gouvernement qui prend des mesures en faveur des écoles est donc toujours sûr d'être chaleureusement applaudi.

Mobutu n'a d'autre part pas inventé le caractère insupportable de la mainmise étrangère. Il n'était pas encore au pouvoir quand fut votée la fameuse loi Bakajika dont un des aspects concernait les propriétés abandonnées par les Européens et en prévoyait la confiscation lorsqu'elles étaient laissées à l'abandon. Mais, détail important, elle prévoyait cette confiscation de manière conditionnelle<sup>24</sup>, et non sur base de la seule nationalité du propriétaire.

---

<sup>23</sup> Au début de son « règne », non seulement la RDC conserva son orientation « tout sur les mines », mais devint presque uniquement dépendante de ses exportations de cuivre et de cobalt. Ce sont les conseillers économiques étrangers de Mobutu qui lui conseillèrent de s'endetter largement en comptant sur ces ressources. Or, ils ne pouvaient ignorer que les hauts cours de ces matériaux « stratégiques » étaient provoqués par la conjonction exceptionnelle d'une demande forte (Guerre du Vietnam) et d'une offre artificiellement restreinte (boycott du cuivre du Chili d'Allende). Cette politique financière envoya le Zaïre dans le mur, mais faisait bien l'affaire des Occidentaux.

<sup>24</sup> On pourrait comparer les dispositions en la matière de la loi Bakajika comme assez similaires à celles dont on parle parfois dans les villes européennes à propos des immeubles laissés vides par des propriétaires absentéistes,

Mais le tout va lui inspirer l'idée d'un véritable cocktail de mesures empoisonnées : faire, par de larges confiscation, de lui-même, de sa parentèle et des ses partisans le bourgeoisie nationale maîtresse du Zaïre. Par la même occasion, il s'attacherait, à travers tout le pays, ceux qui deviendraient ses hommes-liges et lui devraient leurs fortunes. C'est de là que sont sortis les Congolais vraiment fortunés que nous connaissons aujourd'hui. On assista à des spoliations de villageois, de-ci de là, au gré des occasions, par des gens qui, se trouvant jouir à ce moment là de la chaude faveur du Guide, pouvaient tout se permettre. Il s'agissait donc plutôt de « gangstérisme institutionnalisé » que de modification du régime foncier.

Mobutu est chargé de suffisamment de péchés mortels pour qu'on ne doive pas lui en inventer. Il est largement responsable des spoliations qui ont permis la constitution de la bourgeoisie congolaise telle qu'elle est : incapable et incompétente car ne devant sa position qu'à la faveur du Maître, spéculatrice et incivique car elle veut mettre le produit de ses rapines à l'abri des vicissitudes de la politique congolaise, corrompue et kleptocrate, car la corruption et le vol sont les piliers du système, traversée de haines personnelles mais cependant solidaire parce que, si elle ne fait pas bloc, elle perdra son impunité.

Par contre, sauf à supposer qu'il était un virtuose de la boule de cristal, il ne pouvait prévoir que ce système, déjà criminel en lui-même, engendrerait dans le futur des conséquences catastrophiques dans l'Est du pays.

On peut tenir pour établi que, de Léopold II jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, ni les colonisateurs, ni les colonisés ne se soucièrent beaucoup de la frontière, ni de sa conséquence : les différences de nationalités. Du point de vue des Belges, employeurs à la recherche de main d'œuvre et donc partisans de la mobilité, le mouvement naturel et spontané de déplacement du surplus démographique de l'est vers l'ouest faisait plutôt leur affaire. Du point de vue des colonisés, rien ne changeait fondamentalement par rapport à ce que l'on avait toujours connu, puisque ce mouvement existait déjà aux temps précoloniaux. Quant à la perception de la différence entre les ressortissants d'une « colonie » et ceux d'un « territoire sous mandat » elle devait leur échapper, ou même être occultée par le fait que, sous des noms différents, on était toujours colonisé, de part et d'autre de la démarcation. Au fond, frontières et nationalités ne sont apparues dans la pratique, et n'ont commencé à faire problème et préoccupation, qu'à partir du moment où l'on se mit à penser à l'Indépendance. Ce qui, dans le cas belge, veut dire fort tard et, de ce fait, avec une hâte qui n'était pas toujours bonne conseillère.

Le mouvement de déplacement du surplus démographique de l'est vers l'ouest, qui avait reçu le renfort du pouvoir colonial, s'était accéléré sous la pression des événements qui suivirent la décolonisation. A partir du coup d'envoi de la « Toussaint rwandaise<sup>25</sup> » en 1959

---

et qui visent à forcer ceux-ci à les maintenir en état et à les remettre sur le marché. Le but final est que des plantations, des magasins, des garages, etc... ne restent pas à se dégrader du simple fait que le propriétaire à déguerpi dans les années 60.

<sup>25</sup> Le 1er novembre 1959, les massacres commencent avec la "Toussaint Rwandaise". Une attaque contre Dominique Mbonyumutwa, leader Parmehutu, déclenche des représailles anti-Tutsi: meurtres, brutalités, incendies, destructions de maisons et de récoltes, bétail égorgé,... Cette Saint-Barthélemy provoqua le 6 novembre une contre-attaque Tutsi, visant à l'élimination de Hutu engagés politiquement ou simplement influents. Le colonel Logiest, nouveau résident et hutiste convaincu, fait intervenir la FP. Ces épisode où l'on n'a pas manqué de voir "la résurgence spontanée de la férocité primitive", qui a toujours bon dos, a bénéficié de la complicité et de la participation des Belges. Ce n'est pas seulement un fait avéré, c'est un fait avoué. Le VGG Harroy dit que "*La Révolution rwandaise de novembre 1959 a été un phénomène insurrectionnel sous tutelle, suivi de quelques mois de 'révolution assistée'* " ("Rwanda... p.292) et avoue d'ailleurs que la "révolution" aurait été liquidée sans l'intervention de la Force Publique du colonel Logiest. (Harroy et Logiest recevront par après la

qui avait conduit à l'abolition de la royauté, suivant le mot d'ordre du *Parmehutu*, le parti de Grégoire Kayibanda, le futur président de la république, la longue marche des Tutsi rwandais avait commencé. Par dizaines de milliers, entre 1959 et 1966, ils avaient été contraints à l'exil, vers le Burundi (où le pouvoir est resté entre les mains des Tutsi), l'Ouganda, mais surtout vers le Congo. Leur attaque en 1963, pour tenter de reprendre possession de leurs terres, n'avait rien arrangé; elle avait offert, au contraire, le prétexte pour de nouvelles représailles. Tant d'événements avaient produit, dès cette époque, la conscience et la nécessité non seulement de « venger » les victimes, mais aussi de « corriger » cette situation de fait. Au Burundi, les années 60 avaient présenté le même spectacle d'exclusion, mais en sens inverse. C'est le groupe hutu qui se retrouvait victime des excès du pouvoir tutsi. Au cours des toutes premières années de l'indépendance, de 1962 à 1966, les deux premiers Hutu à s'asseoir sur le siège de Premier ministre, avaient péri assassinés. Après la défenestration du jeune Ntare V, qui avait lui-même ravi le trône à son père, le premier chef d'Etat républicain, Michel Micombero avait fait exécuter, en 1969, des intellectuels et officiers hutu, au motif qu'ils se trouvaient à la base d'un conflit ethnico-politique. Essayant de venger leurs morts, les Hutu avaient suscité une répression violente de l'armée. Presque en réplique à ces événements malheureux, au Rwanda, une nouvelle vague de persécution des Tutsi s'était organisée en 1973 ouvrant la voie au coup d'Etat du 5 juillet du général Juvénal Habyarimana.

A combien se chiffraient ces immigrants « postcoloniaux » ? Selon le Commissariat aux Réfugiés, ils avaient été 50 à 60.000 à déferler du Rwanda rien qu'entre 1959 et 1961. Entre 1961 et 1966, on en avait comptabilisé 25000 de plus et, en 1973, 23.000. Tous étaient donc venus grossir au Congo les rangs des Rwandais, Rwandophones et Burundophones d'avant la colonisation, et Rwandais sédentarisés au Kivu par le régime colonial. Au vécu, la distinction rigide entre autochtones rwandophones, immigrants et réfugiés rwandais passait pour trop subtile. Elle n'était donc pas courante. Le clivage pertinent était celui qui démarquait les autochtones (Hunde, Nande, Nianga) des « allochtones » (Hutu et Tutsi), quelle que soit leur condition. Et chaque groupe avait ses dissensions internes, comme celle qui, parmi ces derniers, démarquait les Hutu des Tutsi.

Seule la Belgique coloniale aurait pu apporter une contribution déterminante pour atténuer durablement l'ampleur de ces dérives futures, si elle avait pu, lors de la négociation du virage de l'indépendance de « son » Afrique, tenir compte de l'équation posée par la question de nationalité. Tel ne fut pas le cas. Faut-il mettre cela au compte de la précipitation ou avait-elle estimé que la distinction entre Congolais, Rwandais et Burundais allait de soi? En tout cas, la Loi Fondamentale fut curieusement muette sur la définition de la nationalité congolaise. Seule la loi relative aux élections législatives du 23 mars 1960 avait précisé « *les ressortissants du Ruanda-Urundi, résidant au Congo depuis 10 ans au moins sont admis à voter* ». De là, on peut conclure que la Belgique coloniale avait admis le principe suivant lequel la nationalité congolaise était automatiquement acquise aux ressortissants du Ruanda-Urundi installés au Congo depuis 1920 au plus tard. La solution au problème de la nationalité, à l'âge postcolonial, était d'autant plus épineuse, qu'il fallait y intégrer un héritage constitutionnel d'origine coloniale qui compliquait encore davantage la gestion du dossier. En effet, en conformité avec la pratique belge, la nationalité congolaise était, par essence même,

---

plus haute décoration rwandaise au titre de "*grands pionniers européens de la révolution populaire rwandaise*" [ibidem, 386 et 512]).

La guerre civile devient larvée, les troubles ne cessant ici que pour reprendre là-bas. C'est le début de l'exode des réfugiés Tutsi. Le mwami lui-même prend le chemin de l'exil en 1960. Plus exactement, Kigeri Ndahindurwa et un certain nombre de leaders UNAR estiment qu'une vie politique normale est devenue impossible au Rwanda, et l'UNAR appelle d'ailleurs au boycott des élections communales. Dans ces conditions, la seule chose qui leur semble possible est de se rendre à l'ONU pour informer l'organisation - qui, en fait est la véritable "métropole" du Rwanda - de la situation qui prévaut dans le pays.



« une et exclusive ». Autrement dit : la double nationalité est impossible !<sup>26</sup> Aucune concession n'était donc envisageable pour faire prévaloir le statut de « zairwandais », à cheval entre deux nationalités. D'où, pour se sécuriser, tout autochtone n'avait pas d'autres choix que de se prétendre autochtone et donc, se déclarer congolais « de fait » et « depuis toujours ».

C'est dès le seuil des années 60 qu'on avait noté les premières grandes tensions entre « originaires » et « non originaires », par la position dominante occupée par ces derniers dans le commerce, la politique et l'administration, tant ils représentaient une quantité non négligeable de la population active. Dans le Masisi, ils étaient même majoritaires. Une véritable bourgeoisie locale émergea dans ces milieux. Elle contrôlait l'administration provinciale, la représentation de la région au niveau des instances de la capitale ainsi que les réseaux des exportations en fraude du café du Nord-Kivu, de l'huile de palme du Maniema et du quinquina du Sud-Kivu vers les pays de l'Afrique de l'Est. De plus, dès la décolonisation, cette communauté « zairwandaise » s'était illustrée par des prises de position excentriques par rapport au reste de la population. Si ses membres adhèrent massivement au CEREA<sup>27</sup> (qui, symptomatiquement, prônait le regroupement « africain »), alors que les « originaires » se ruèrent vers des partis de type tribal, c'est qu'ils craignaient de ne pas y trouver leur compte.

Lors de la régionalisation des provinces coloniales en « provincettes », on les vit s'illustrer encore, à l'inverse du reste de la population, par leur opposition au démembrement du Kivu, particulièrement à la constitution d'une province du Nord-Kivu autonome. Cette position apparemment curieuse était justifiée. Fonctionnant déjà comme une diaspora organisée, avec ramifications dans les cabinets ministériels à Kinshasa, dans les entreprises au Katanga, dans le Haut-Congo, son fonctionnement était plus aisé dans un Kivu unifié administrativement que dans trois provinces autonomes. De plus, dans le cadre de la rivalité entre eux et les Nande pour le contrôle de l'espace politique et commercial au Nord-Kivu, ils craignaient que l'autonomie de la partie septentrionale du Kivu ne se transformât en chasse gardée des Nande. Cette obstruction se matérialisa surtout dans la fixation du statut de Rutshuru et de Goma, qui finalement furent promis au référendum<sup>28</sup>. L'opposition entre partisans du rattachement de ces territoires au Nord-Kivu ou au Kivu central avait fini par donner lieu à des oppositions ouvertes dont la dernière — la révolte *Kanyarwanda* (fils du Rwanda) — fut déjà interprétée, à l'époque, comme une tentative rwandaise de créer un « Hutuland ». On comprend que les rédacteurs de la Constitution de 1964, à Luluabourg, se soient sentis interpellés par ces vellétés et qu'ils se soient efforcés d'être aussi précis que possible dans la définition de la nationalité.

Les choix politiques de Mobutu vinrent exacerber ces tensions sociales, en les portant à leur paroxysme. Il avait repris à la pratique coloniale belge, et singulièrement à la Force Publique, le principe de ne jamais affecter un homme dans son terroir d'origine. Se sentant isolé parmi des « étrangers », un membre de l'administration ne pouvait que considérer celle-ci, et plus généralement l'ordre établi, comme sa seule protection. C'était donc un gage de sa fidélité. Simultanément, le dictateur s'efforçait toutefois de recruter ses serviteurs, au moins en apparence, dans tout le pays. « *Au moins en apparence* », parce que Mobutu se méfiait de

---

<sup>26</sup> Plus exactement, un Belge ou un Congolais qui acquiert une autre nationalité, perd la qualité de Belge ou de Congolais. Par contre, un étranger qui demande sa naturalisation peut, si la loi de son pays d'origine le prévoit, jouir d'une double nationalité. On se trouve ainsi devant une situation assez inédite : une loi nationale qui crée une situation au détriment de ses ressortissants !

<sup>27</sup> Centre de Regroupement africain, parti local du Kivu, dirigé par Anicet Kashamura, Marcel Bisukiro et Jean-Chrysostome Weregemere. Ils seront conseillés en Belgique, (assez étrangement) par le communiste Jean Terfve.

<sup>28</sup> Les « provincettes » furent créées principalement en « descendant » d'un cran le titre de « province » et en érigeant comme telles des entités qui n'étaient autres que les anciens « districts ». Un référendum devait être organisé pour trancher l'appartenance des territoires contestés.

certaines régions, en particulier de celles de l'Est. Il se méfiait des Katangais pour leurs tendances « particularistes », d'autres régions orientales parce qu'elles avaient soutenu le gouvernement de Stanleyville ou pris le parti des « Simba » en 63-65. En général il se méfiait de tout ce qui parlait swahili, langue qu'il ne se donna jamais la peine d'apprendre. Pour se donner malgré tout l'air d'avoir dans son entourage et ses proches collaborateurs des « gens de l'Est », il fut fort heureux de recourir aux services des « zairwandais ». Il pouvait espérer que le sentiment d'insécurité que ces gens, comme tous réfugiés ou immigrés, ne pouvaient manquer d'avoir, les pousserait encore davantage à chercher leur sécurité dans un attachement accru à sa personne et à son régime. Mobutu eut donc recours à une astuce qui a été utilisée avant lui par bien d'autres détenteurs du pouvoir personnel : recruter parmi des immigrants, des minorités ou des personnes à la nationalité indéfinie. En offrant massivement des promotions politiques et économiques aux « barons » rwandophones, il leur offrit la possibilité de chercher à « sauver » l'ensemble des membres de la communauté, y compris les immigrants illégaux.

Paradoxalement, l'option du régime vint donc compromettre encore davantage les chances d'un rapprochement entre autochtones et allochtones au Kivu. Sa stratégie de confier les responsabilités politiques de préférence aux représentants des groupes marginaux du fait de leur faiblesse numérique ou de leur nationalité douteuse conduisit à la nomination d'un membre de la communauté des immigrants, Barthélémy Bisengimana Rwema, au poste de directeur du Bureau du Président-Fondateur du MPR, Président de la République. De mai 1969 à février 1977, ce « munyarwanda » joua un rôle de tout premier plan dans la gestion des affaires l'Etat, cumulant nombre de fonctions agglutinées à la personne du Président de la République. C'est lui qui géra les années folles du mobutisme, particulièrement le secteur économique où il s'était fait le grand inspirateur des projets d'industrialisation somptuaires lancés par les sociétés d'ingénierie américaines, françaises, italiennes, japonaises et belges. Grand parrain de ceux qui partageaient sa condition, il fut en 1972 à l'origine d'une loi mettant fin au statut incertain des Banyarwanda. Aux termes de l'article 15 de cette loi, « *les personnes originaires Rwanda-Urundi qui étaient établies dans la province du Kivu avant le 1er jan 1950 et qui ont continué à résider depuis lors dans la République du Zaïre jusqu'à l'entrée en vigueur de la présente loi ont acquis la nationalité zaïroise à la date 30 juin 1960* ». Par rapport aux dispositions précédentes, coloniales et postcoloniales, l'innovation portait particulièrement sur l'intégration des « transplantés » de la période coloniale. La mesure eut entre autres pour conséquence le fait que Masisi changea littéralement de « propriétaire », puisqu'il se trouva habité majoritairement par des « Zaïrois d'origine rwandaise ».

Sur le terrain, on ne put éviter la recrudescence des tensions car la loi avait une lecture économique. Cette intégration avait, en effet, été décrétée à la période de la zaïrianisation. Les « Zairwandais », puisqu'ils contrôlaient la haute hiérarchie de l'Etat s'attribuèrent non seulement des terres expropriées des « chefs coutumiers » mais aussi les entreprises agro industrielles et commerciales de la région. On s'éloigna donc encore plus résolument d'une pédagogie d'intégration des populations d'origine diversifiée au Kivu. Au contraire, la contestation de la nationalité congolaise se trouva aussitôt relancée de plus belle au Kivu, comme réaction aux « diktats » de Kinshasa et comme stratégie d'autosécurisation de la part des couches dominées.

La zaïrianisation avait pour principe que tous les secteurs économiques qui avaient une assise foncière (plantations, élevages, fermes, pêcheries, carrières) et le petit commerce en aval, devaient être entre les mains de Zaïrois. En réalité, il ne s'agit aucunement de n'importe quels zaïrois, mais de la famille Mobutu, de ses proches et de son entourage, et il

s'agit d'une vaste entreprise de spoliation et de pillage, qui concerna non seulement des terres et biens remontant à des concessions coloniales, mais aussi des droits et des possessions ancestrales.

Tant que dura le régime Mobutu, il ne put être question de s'en prendre de face à ces spoliations. Si on les avait mises en cause à l'échelle de tout le pays, cela aurait déchaîné de la part du Grand Spoliateur et de toute sa clique de petits spoliateurs associés une telle colère que le malheureux contestataire n'aurait pu chercher son salut que dans une fuite très rapide vers la frontière la plus proche ! Il fallait donc contester non le principe même de la zairianisation, mais son application à des cas particulier. Cela semblait possible, dans le cas du Kivu, en établissant que le bénéficiaire « zairois » n'avait pas, en fait, la nationalité qu'il prétendait avoir !

A partir de là, et sans qu'on s'en écarte depuis, on cherchera sans cesse à résoudre un problème par des voies inappropriées, pace qu'on veut résoudre un problème qui est avant tout FONCIER (des individus ou des collectivités ont été spoliés au profit de la bourgeoisie mobutiste), non pas en se basant sur le fait que les titres de propriété seraient sans valeur puisque résultant d'une spoliation commise par la force sous un régime dictatorial, mais en s'en prenant à la NATIONALITE du nouveau « propriétaire » (devenu « zairois par l'application d'une loi démesurément laxiste). Qu'on ait agi ainsi jusqu'en 1977 n'était que prudence. Mais que l'on ait persisté ensuite est moins compréhensible ! C'est ainsi qu'en juin 1978 (après le départ de Bisengimana des services de la présidence de la République), le Conseil législatif décida d'envisager la possibilité de la révision de l'art. 15 de la loi de 1972, Rien qu'une telle éventualité suscita émoi et branle-bas et provoqua tout un débat fait de mémorandums et de pétitions, relayés ensuite par les délibérations du Comité Central, Dans ce débat, les Hutu décidèrent, à la fin de 1980, de jouer la carte de la démarcation avec les Tutsi. Ils se réclamèrent d'être d'authentiques zairois... « *comme leurs frères Banande, Bashi, Bahunde et Nyanga* » et s'insurgèrent contre « *la surreprésentation* » des Tutsi qui ne représentaient même pas les 5 °o de la population ».

Finalement, le 29 juin 1981, le Conseil législatif vota l'annulation de l'art. 15 de la loi de 1972, La nouvelle loi (81-002 du 29 juin 1981) était encore plus restrictive que la Constitution de 1964, Elle stipulait que n'étaient zairoises que les personnes dont l'un des ascendants était sur place à la date du 1° août 1885, au lieu du 18 octobre 1908.

Il faut croire que personne, dans les aréopages où se concoctèrent ces mesures, ne prit la peine d'ouvrir un atlas historique. Si on l'avait fait, on se serait aperçu d'un petit détail : en 1885, la carte de l'Etat Indépendant du Congo englobait une notable partie du Rwanda et tous les habitants de Cyanguu ou de Gisenyi se trouvaient habilités à faire état de leurs ascendants qui « habitaient en territoire congolais le 1° août 1885 » !

La nationalité zairoise ne pouvait être accordée aux « étrangers » que sur base d'une demande expresse et individuelle, Deux possibilités étaient offertes, celle de la petite comme de la grande naturalisation. Pour avoir voulu aller trop vite et trop loin, le régime avait réussi à faire perdre aux concernés les avantages, déjà acquis du fait des dispositions antérieures. De plus, la conflictualité du Kivu avait connu un plus grand développement, sclérosée, de manière plus nette, entre trois groupes plus que jamais distincts: d'une part, les Hutu qui s'estimaient une ethnie congolaise, installée dans le pays depuis des temps reculés bien qu'il faille y inclure les immigrés des années 30 à 50, d'autre part, les Tutsi arrivés suite aux pogroms de 1959 à 1973 au Rwanda; enfin, les natifs congolais qui, se disant étrangers ou minorisés sur leur propre terroir, continuèrent à rejeter les uns et les autres. Il fallait désormais compter avec ces clivages, devenus presque institutionnels, sorte de tension permanente entre

autochtones et immigrants banyarwanda, tension attisée, suivant un rythme saisonnier, par les événements politiques, autour de la question complexe de nationalité.

Il convient de souligner que, à ce moment là, le « problème de nationalité » est fondamentalement un problème de propriété foncière et de concurrence commerciale. Les richesses du sous-sol ne sont pas encore en cause. D'autre part, les « zairwandais » n'ont pas d'amis de l'autre côté de la frontière. Au contraire, leur option pour Mobutu vise à leur procurer un asile sûr. C'est ce que font tous les réfugiés, avant tout soucieux de ne pas être renvoyés dans leur ays d'origine où on ne leur veut pas de bien ! D'autre part, l'opportunité qu'ils saisissent pendant les « années folles du Mobutisme » leur vaut de bénéficier de la « solidarité dans l'impunité et l'infamie » de l'ensemble de la bourgeoisie congolaise dont le comportement, pendant le déclin du Maréchal, montre qu'elle a conscience que l'on ne peut défaire une maille du tissu sans mettre en péril les privilèges et la sécurité de tous les possédants<sup>29</sup>.

La mise en cause, à partir de la CNS, de Mobutu, protecteur et artisan de la promotion des Banyarwanda et son effacement progressif dans les affaires de l'Etat, son déménagement à Gbadolite, encouragèrent les groupes autochtone à hausser de plus en plus le ton, réactivant par là une crise restée en latence pendant trente ans, Ils s'efforcèrent même de renverser la vapeur à leur avantage. Déjà le refus de la CNS d'admettre en son sein les délégués des partis réputés « étrangers » — notamment le CERECA que Rwakabuba avait fait renaître — le quadrillage du Nord-Kivu par des gendarmes essentiellement nande et hunde, avaient contribué à créer un climat particulier au début des années 90. Les débats du Parlement de transition sur la question de nationalité et surtout la constitution en son sein d'une Commission ad hoc chargée de statuer sur cette problématique dans les Kivu (Commission Vangu) finirent par libérer les angoisses des autochtones face à « l'invasion » rwandophone. On ne cessa de dénoncer le pseudo projet tutsi de détacher le Kivu du Congo, en vue de la création d'une « république des Virunga » par la fusion avec l'Ouganda et le Rwanda-Burundi. Cette agitation ne fut efficace que pour rendre les tensions de jour en jour plus acerbé. Elle n'eut aucun autre résultat. Et ceci avant tout parce qu'on s'obstina à faire avancer une bicyclette avec une pagaie, c'est-à-dire à traiter en problème de nationalité ce qui était un problème d'accaparement et de spoliation de biens fonciers. La CNS avait pourtant une Commission des Biens Mal Acquis...

Mais la CNS était avant tout le lieu d'affrontement entre deux fractions de la bourgeoisie : celle qui avait bénéficié des prébendes du mobutisme s'y opposait aux exclus du mobutisme, bien décidés à jouer des coudes pour trouver leur place à la mangeoire au prochain repas. Comme dit une plaisanterie de l'époque, la CNS est le lieu où l'on entend les éloquents condamnations des mobutistes d'hier par ceux qui n'ont été mobutistes que jusqu'avant-hier. L'on peut dire cela sans mettre tout le monde dans le même sac. Il se peut fort bien que certains partisans du changement aient été sincèrement décidés à mettre en place un régime moins kleptocrate et plus honnête... dans certaines limites.

Ces limites étaient précisément telles que les revendications des Kivutiens n'y avaient pas leur place. Il fallait passer sous silence que les spoliations commises au profit de la fraction de privilégiés mobutistes « Zairwandais » dans cette partie du pays n'était pas différente dans son principe de ce que d'autres fractions de privilégiés mobutistes avaient fait ailleurs. La bourgeoisie ne pouvait pas se permettre de laisser filer une seule maille du tricot,

---

<sup>29</sup> C'est ici que la conscience que les Congolais ont de ces choses est souvent brouillée. On cherche partout de « faux Congolais » (mais vrais Tutsi), des fils naturels ou adultères, voire l'influence sexuelle de maîtresses tutsi pour expliquer l'attitude de gens qui agissent tout simplement par solidarité de classe ou, si l'on préfère, par complicité collective entre criminels et profiteurs.

ou elle se défaisait toute. Au temps de la CNS, elle se serra les coudes plus que jamais, car sa position aurait pu être réellement menacée.

Les deux fractions de la bourgeoisie n'avaient aucunement envie de remettre en cause les privilèges qu'elles avaient acquis et d'admettre le fait que le régime foncier privé devait faire à nouveau place à la propriété collective sur d'énormes portions du territoire national. Il était bien plus commode (et juteux !) de conserver ses avantages, et d'utiliser le thème des « étrangers » pour attiser les passions de leurs partisans ! Bien plus, comme l'ambition des privilégiés serait de se débarrasser de cette propriété collective du sol pour y établir des exploitations, agricoles ou autres, régies par la saine loi du profit privé, leur objectif serait plutôt d'étendre les expropriations à tout le pays, non pas cette fois au profit « d'étrangers », mais de bons bourgeois congolais, tous prêts à devenir les patrons exigeants voire abusifs d'autres Congolais. Avec de telles psychoses et l'effritement des administrations publiques, il était évident que l'évolution de la situation allait désormais échapper à tout contrôle, y compris celui du Parlement de transition et de l'Etat lui-même.

Le Maréchal eut l'occasion de faire une dernière fois du mal en tombant d'une chute fort lente, étalée sur sept années. Peut-être le dictateur de plus en plus déchu n'en eut-il pas le désir conscient. Peut-être, sentant sa fin prochaine, voulait-il moins mourir dans son fauteuil présidentiel que mourir dans son village et dans son pays ? Toujours est-il qu'il offrit aux nantis qui lui survécurent, lous revêtus de peaux d'agneaux, le temps nécessaire pour opérer leur reconversion politique. Ils eurent le temps d'accréditer un mythe qui leur sert désormais de parapluie pour protéger leur entrecôte. Ce mythe est celui de la « véritable transition démocratique » qui aurait été en cours la CNS et dont ils se présentent, bien sûr, comme les acteurs.

Localement, dans le Kivu, la situation empirait. A peu près partout émergèrent des « mutuelles » ethniques. Structures à la fois d'entraide et d'autodéfense, elles allaient faciliter les affrontements. Car la remise en cause de la nationalité avait surtout pour implication le fait de provoquer celle des acquis fonciers et commerciaux. Et, encore une fois, faute d'une ligne politique qui aurait remis en cause non pas la propriété des « étrangers » mais celle de tout possesseur ayant bénéficié des distributions abusives du mobutisme, et aurait exigé le retour parmi les biens appartenant aux collectivités des pseudo-propriétés acquises à l'occasion de ces passe-droits, on n'aboutit à rien sinon à s'échauffer davantage.

Les Rwandophones ne pouvaient donc se permettre de ne pas organiser la résistance. La seconde « guerre kanyarwaranda » dans le Nord Kivu, s'était donc déclenchée dès le début de la décennie, quand les Hutu, suivant le mot d'ordre de Magrivi (Mutuelle Agricole de Virunga), refusèrent de se soumettre aux injonctions de l'administration et de la police locales et mirent en place des structures parallèles. Cela dégénéra en incidents sanglants dans le Masisi (1991, 1993) et à Walikale (1992). Mais la médiation personnelle de Mobutu permit une accalmie en 1994.

On en serait sans doute resté là si les choses ne s'étaient pas compliquées avec l'arrivée massive des réfugiés rwandais. La victoire du FPR qui s'était emparé de Gisenyi le 18 juillet 1994 eut un impact incalculable. On prit conscience de ce que des Congolais avaient été présents dans les deux camps des belligérants, Pendant que les unités des FAZ, comme en 1992 sous les ordres du général Mahele, combattaient aux côtés de celles des FAR contre les troupes du FPR, ils finançaient ce même FPR par l'entremise des Rwandophones, En effet, nombre de Banyamulenge et d'autres Tutsi du Congo avaient pris une part effective à la guerre, par solidarité avec les Tutsi rwandais. Ceux qui n'avaient pu se rendre au front

s'étaient organisés pour y prendre part indirectement, par la participation à l'effort de guerre. Chaque groupe d'antagonistes rwandais assimilait à l'ennemi ceux qui avaient servi à ce dernier de partenaires.

La catastrophe représentée par l'irruption des centaines de milliers de réfugiés du Rwanda à Goma, à partir du 18 juillet 1994, et surtout le repli des Forces Armées Rwandaises (FAR) et des milices armées (Interhamwe) dans le Kivu, avec armes et bagages, furent autant de signaux du transfert de la guerre rwandaise au Congo, partiellement par nationaux interposés. Elle allait s'étendre de part et d'autre de la frontière avec le Rwanda, car les belligérants traditionnels se retrouvaient face à face: au Rwanda, les Tutsi, les nouveaux hommes forts du régime et, au Kivu, les Hutu encadrés par les ex-FAR et les milices armées. Au Kivu, la fracture entre les « allochtones » hutu et tutsi était désormais béante, accentuée par l'insouciance insolente du maréchal Mobutu. En effet, l'organisation des funérailles de l'ancien Président Habyarimana par Mobutu et son enterrement à Gbadolite fut comme une manière de confirmer les anciennes alliances et de défier les maîtres du Rwanda, les incitant à en faire autant en sens inverse.

On aurait dit que le maréchal Mobutu ne réalisait pas à suffisance combien la conjoncture internationale avait changé depuis la fin de la guerre froide. Son « Zaïre » avait cessé d'être un enjeu majeur. Une nouvelle politique américaine avait pris la relève de celle qui faisait de lui le « gendarme » de la région. Lui-même, qui avait été un instrument trop fidèle de l'ancienne politique, était devenu un élément gênant et encombrant. Le recrutement des amis de l'Amérique de Bill Clinton se faisait même dans le camp des socialistes d'hier, à la condition qu'ils garantissent ses intérêts. Dans cette perspective, l'Ouganda, le Burundi et le Rwanda passaient pour plus « intéressants », parce qu'ils faisaient partie du cordon sanitaire contre l'intégrisme musulman. L'ennemi n'était plus le communisme, mais l'Islam. Le front de la guerre contre ce « fléau » passait par le Sud-Soudan. John Garang devait être soutenu pour faire reculer, davantage vers le nord, cette « ligne de front ». L'implosion de l'ancien Congo belge, dans cette façon de voir les choses, semblait fort probable. L'enjeu revenait à encadrer ce processus de dégénérescence, afin qu'il n'entraîne pas de trop graves conséquences dans la région. Et la perspective d'une succession d'affrontements avec des troupes rwandaises, avant les élections, était, à tout prendre, une conjoncture heureuse car elle contribuait à l'affaiblissement de la DSP et de la Garde Civile. Une manière d'atténuer le risque de trop d'exactions sur la population, en cas d'échec de Mobutu aux élections.

### **La clémence excessive de Laurent-Désiré Kabila**

Pour dire les choses de façon schématique, les Belges autrefois avaient laissé un Congo où personne n'était riche. Mobutu en laissa un où la grande masse de la population était dans la misère, et où quelques Congolais étaient très riches, n'ayant toutefois pas un sou qui soit gagné honnêtement.

Laurent-Désiré Kabila a certes une part de responsabilité dans la situation actuelle. C'est de n'avoir pas procédé à un « grand nettoyage », alors qu'il en avait l'occasion. Les raisons de cette carence de Mzee peuvent être multiples et ne sautent pas forcément aux yeux. Nous y reviendrons.



Mais avant cela, je voudrais préciser ce qu'il faut entendre exactement par « grand nettoyage ». Dans un contexte aussi passionnel, si l'on utilise ces mots, le risque est grand, en effet, d'être pris pour un personnage sanguinaire rêvant d'épuration par la guillotine, les pelotons d'exécution ou les camps de travail à régime sévère. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit, et peut-être que c'est dommage et que le bain de sang aurait été salutaire. C'était exclu pour ne raison fort simple : l'élimination physique de tous les coupable de complicité grave avec le régime tombé aurait amené la disparition d'une partie trop importante de la population, et la rééducation de ceux dont les fautes ont été vénielles aurait demandé la construction d'institutions pénitentiaire géantes. La RDC ne pouvait se permettre ni l'un, ni l'autre. Et, de toute manière, les séquelles de trente ans de mobutisme ne pouvaient s'effacer en un jour.

Mais il aurait été indispensable de prendre deux mesures élémentaires :

- Frapper de dégradation nationale tout le personnel politique, militaire, judiciaire, administratif, ... de l'époque mobutiste au-dessus d'un certain grade. Cette peine, parfois dénommée « mort civile », comporte

- exclusion du droit de vote ;
- inéligibilité ;
- exclusion des fonctions publiques ou semi-publiques ;
- perte du rang dans les forces armées et du droit à porter des décorations ;
- exclusion des fonctions de direction dans les entreprises, les banques, la presse et la radio, de toutes fonctions dans des syndicats et organisations professionnelles, des professions juridiques, de l'enseignement, du journalisme ;
- interdiction de garder ou porter des armes.
- Eventuellement, des interdictions de séjour et la confiscation de tout ou partie des biens.
- Le versement des retraites est suspendu.

- Confisquer purement et simplement toutes les fortunes au-dessus d'un plafond à déterminer, tous les biens supérieurs à l'aisance qu'un Congolais pouvait se permettre en 1960 devant, sauf preuve du contraire, être le fruit de passe-droits, corruption, spoliations, etc... Ces confiscations n'auraient bien sûr pas dû servir à des redistributions individuelles à une nouvelle classe de « petits copains ». Elles auraient dû avoir lieu au bénéfice des propriétaires collectifs autrefois spoliés.

L'on a préféré la formule creuse de « Révolution-Pardon ». Les spoliateurs et leurs descendants continuent donc à tenir le haut du pavé, cependant que les allées du pouvoir sont hantées de dinosaures mobutistes.

Les raisons pour lesquelles LDK a agi de la sorte ne sont pas aisées à démêler. Elles doivent être complexes.

D'abord, il était dans une position difficile et sans précédent : ancien chef maquisard marxiste, il était installé en RDC avec la bénédiction des USA. Le moment eût été mal choisi pour organiser une épuration que l'on n'aurait pas manqué, surtout dans l'UE où on le détestait, de comparer aux « purges staliniennes ». Il se réfugia dans des formules étranges et ambiguës, comme la « Révolution-Pardon » ou « l'économie sociale du marché » dont personne, à ma connaissance, n'a pu faire une exégèse claire et convaincante.

Il faut sans doute aussi considérer que LDK était un homme de la génération de l'Indépendance, avec les qualités et les défauts qu'ils partageaient tous. D'un nationalisme intransigeant, il rêvait de remonter le temps et de faire de juin 1997 la date de la « véritable

indépendance du Congo ». Certes, il était légitime de considérer que, depuis la mort de Lumumba, le régime Mobutu et tutti quanti n'étaient qu'une parenthèse. C'était vrai, du moins, du point de vue de la légitimité. Mais, durant ces années il s'était passé des choses et elles avaient laissé des traces. Cette génération avait aussi une tendance au panafricanisme naïf, une propension excessive à angéliser ses frères africains. Habités à considérer les Noirs, en bloc, comme des victimes, il leur était difficile de les voir dans le rôle du « méchant ». C'était l'attitude de Lumumba pardonnant à Mobutu son rôle d'indicateur de la Sûreté coloniale parce qu'il voyait en lui une « victime du colonialisme ».

C'est à partir d'août 1996 que la tension larvée entre Zaïre et Rwanda se mua en une crise entre les deux États. Le facteur déterminant fut les retours dans la région d'Uvira des recrues qui avaient combattu dans les rangs de l'APR, accompagnées des combattants d'origine ougandaise et rwandaise. Leur nombre oscillait entre 800 et 3000. Une partie de ces recrues auraient, selon certaines sources, été chargées d'attaquer à revers les camps hutu de la région de Bukavu – Uvira, afin de les obliger à fuir vers le Rwanda. Selon d'autres sources, une fraction de ces hommes aurait caché ses armes et se serait mêlée à la population. Pourquoi ce retour? La coalition des Grands Lacs déterminée à renverser le régime de Mobutu aurait-elle décidé de passer de la Parole à l'acte? Le 10 octobre 1996, le président de la République rwandaise Pasteur Bizimungu justifia ce geste par le devoir de solidarité à l'égard des « frères » Banyamulenge en rébellion à la suite des provocations des autochtones : *« Je voudrais dire aux Banyamulenge qu'ils doivent faire la leçon d'histoire à ceux là qui les pourchassent et leur apprendre le savoir-vivre (...) Le Rwanda est habituellement une terre d'accueil pour ceux qui sont en détresse. Le Rwanda ne peut refuser d'accueillir les frères. Mais si le pari est de chasser ceux là qui ont vécu dans ce pays depuis plus de 400 ans (...), les seuls Banyamulenge que nous accueillerons sont les enfants et les vieilles femmes. Les autres doivent rester là bas pour corriger et donner la leçon de sa voir vivre à ceux-là qui veulent les chasser »* (Discours à Cyangugu 10.10.96).

Mais au delà de l'impératif de solidarité, se dissimulait un autre motif. Le Rwanda « libéré » cherchait, lui aussi, à se libérer des « mercenaires » africains qu'il avait utilisés pour arriver à cette fin, Museveni en son temps, avait été confronté à la même difficulté qu'il avait résolue de la même manière. De même qu'il s'était débarrassé de ses combattants tutsi en les aiguillant vers la guerre du Rwanda, de même ces derniers agissaient en les orientant vers la « libération » du Sud-Kivu et partant, celle de l'ensemble du pays. A cette entreprise, Pasteur Bizimungu essaya de justifier ses prétentions territoriales, invoquant l'existence d'un « Grand Rwanda » antérieur (qui incluait en son sein le Kivu) que le « petit » Rwanda actuel issu de la colonisation, devait à tout prix reconstituer *« Je voudrais encore dire à la population de Cyangungu (...) qu'à l'arrivée des Blancs au Rwanda, le Rwanda avait à peu près six cents ans d'existence en tant que pays. Il s'étendait des Lacs Rweru et Cyohoha franchissant la chaîne des Volcans jusqu'au Lac Rwicanzige (lac Edouard. Il s'étendait aussi de la Rusumo jusqu'aux frontières du Buhunde et nous vivions en bonne intelligence, sans problèmes avec les Bahunde Même la région jadis appelée Bishugi considérée aujourd'hui comme berceau des Banyamulenge, tous les habitants de ces contrées étaient des Rwandais. Même Kayenzi et autres, situées actuellement au Zaïre, faisaient partie du Rwanda, Ces Banyamulenge dont vous entendez parler sont nos congénères avec qui nous partageons le Rwanda Mais, à partir des armées 1960/63, avec la fondation de l'OUA, Nous avons souscrit au principe de l'intangibilité des frontières »* (même discours).

On aura compris (il suffit de se reporter au début du présent texte) que Bizimungu mariait dans son discours le vrai et le faux : il y a eu depuis la nuit des temps des gens de langue et de civilisation rwandaise en dehors des frontières du Rwanda. Par contre, il n'y a jamais eu, avant la colonisation allemande, d'état rwandais soumis à une seule et même



autorité à l'intérieur de ces mêmes frontières. Suivant la recette dont se sont servis avant lui beaucoup d'impérialistes, il confond volontairement l'extension d'une culture avec celle d'un état.

Autre aggravation : après 1994, La question foncière devient territoriale et minière. A partir de l'établissement du régime FPR au Rwanda, les conflits vont changer radicalement de nature. Jusque là, on avait affaire avant tout à une question foncière, à savoir la possession de terres, situées au Congo par des Rwandais (ou du moins par des gens considérés comme tels), à laquelle on cherchait une solution biaisée en attaquant non pas leurs titres de propriété, mais leur droit à être propriétaires, en leur contestant la nationalité congolaise.

Il va désormais s'y ajouter une immixtion de l'état rwandais lui-même, sous différentes formes : intervention en soutien à l'AFDL en 96/97, guerre ouverte en 1998, pressions relatives à la « menace » que représenteraient les FDLR (mouvement de résistance armée issu des réfugiés de '94), interventions par milices interposées (d'abord le RCD, puis le CNDP) puis, dernier avatar, alliance avec le Congo contre les mêmes milices FDLR. Simultanément, diverses manœuvres visent à assurer aux « congolais rwandophones » une participation au pouvoir en RDC, surdimensionnée par rapport à ce que peut à bon droit revendiquer cette très petite minorité. Les visées rwandaises ne sont pas uniquement militaires et politiques. Elles comprennent aussi un aspect économique (principalement le pillage d'un certain nombre de minerais) et la reprise du mouvement de déplacement du surplus démographique de l'est vers l'ouest, qui avait reçu autrefois le renfort du pouvoir colonial.

Dans les 48 % de son budget que le Rwanda finance « lui-même », en ayant l'impudence de se présenter comme un pays à « bonne gouvernance », quelle est la part représentée par la contrebande des minerais volés au Congo ! Une apparence de bonne gestion couvrant un mélange de dons philanthropiques et de « *Raubwirtschaft* », cela fait penser à l'EIC de Léopold II !

Jusqu'à récemment, le mot « Kivu » évoquait plutôt des images bucoliques. En découvrant le Lac Kivu, l'explorateur von Götzen l'avait comparé à Lugano et aux lacs italiens. L'ère coloniale avait introduit par endroits une économie de plantations. L'aggravation apportée par le Belges à la « question des banyarwanda » avait visé l'établissement de populations paysannes. Malgré l'étain et l'or de Kamituga, quand on citait le « mines du Congo », le regard se tournait spontanément plus au Sud, vers le Katanga, ou plus au Nord, vers Kilo-Moto, ou encore vers les diamants du Kasai. Les gisements du Kivu (on parle surtout du coltan, mais il y a aussi la cassitérite, le wolfram...) sont un fait récent qui a changé la donne ! Léopold II a visiblement des disciples dans l'Est du Congo situation de guerre y couvre une situation d'exploitation et d'esclavage. La recette de base est la même que celle du roi barbu : créer une ambiance d'insécurité et de terreur par des exactions (hier, les massacres et les mains coupées ; aujourd'hui, les viols et les tortures stérilisantes et mutilantes) pour obtenir de la population du travail gratuit qui s'apparente à l'esclavage pur et simple. Seule la matière exploitée a changé. Ce n'est plus de caoutchouc qu'il s'agit, mais bien de minéraux : coltan, étain, tungstène...

Plus d'un observateur, notamment les ONG présentes à proximité, ont fait remarquer à plusieurs reprises que la Guerre de l'Est Congo ne devrait pas s'apprécier suivant des paramètres de ce genre, élaborés à partir des guerres européennes du XX<sup>e</sup> siècle, où l'armée ennemie était la cible principale, mais qu'il faudrait plutôt mesurer cette intensité au nombre, à la fréquence et à l'intensité des maux infligés aux civils, en particulier aux femmes, le viol étant la principale arme de cette guerre.

En effet, il est pour le moins curieux de voir cette réalité (civil= cible, viol= arme), reconnue presque universellement, demeurer sans conséquences dans l'appréciation de la sécurité, où l'on continue à compter en cadavres militaires et en obus. Reconnaître que les souffrances imposées aux civils sont la caractéristique de cette guerre, puis accepter que les observateurs chargés d'en apprécier l'intensité se comportent comme s'ils observaient la guerre de 40, c'est comme si, ayant verger plein de pommiers donnant des pommes qui, une fois mûres, sont d'un beau rouge vif, on engageait pour les cueillir uniquement des daltoniens !

Cette violence a pour but de briser le moral des populations et de les rendre suffisamment « souples » pour accepter l'esclavage. On l'a dit dans différentes enceintes internationales : la guerre de l'Est a avant tout un motif économique. Il n'est pas nouveau de se battre pour des marchés ou des matières premières, mais ici la guerre, c'est la création d'une ambiance de terreur, fait partie intégrante de l'appareil de production, puisqu'elle sert à obtenir le travail gratuit d'une population d'esclaves. Et cela est fort inquiétant. C'est même lourd de menaces !

Le décompte des obus et autres paramètres façon « 40-45 » permet, en se focalisant sur les soldats, de négliger la VRAIE guerre, celle qui sert à réduire les civils en servitude, elle détourne aussi l'attention du fait que tout le monde se sert de ces esclaves. Les rapports de diverses organisations humanitaires sur ce que doivent subir les civils congolais de l'Est, et en particulier les femmes, sont le plus souvent lus et parfois rédigés- comme si l'on se proposait d'en faire des actes d'accusation contre telle partie en cause ou au contraire pour les rejeter dos à dos<sup>30</sup>. On se soucie moins de l'impression globale, qui a pourtant le plus de chance d'être vraie car elle ne dépend pas d'une interprétation: tout le monde met la main à la pâte et, globalement, les hommes en uniforme, même s'ils se tirent parfois dessus, ne forment plus qu'une seule classe de bourgeois exploités en kaki. On en arrive à se demander si, quand on se met à tirailler entre un groupe X de « patriotes congolais » et un groupe Y « milice pro-rwandaise » on ne se trouve pas en fait devant deux groupes de gangster se disputant un territoire de racket à la façon d'Al Capone, c'est-à-dire à la mitrailleuse.

Veut-on une preuve que tout cela ne fait que continuer la situation créée sous Mobutu et que, bien plus que rwandaise ou congolaise, l'exploitation est bourgeoise et internationale ? Il suffit d'examiner les activités et les moyens d'existence des militaires de haut grade. Les exploits des officiers supérieurs congolais, non pas sur le champ de bataille, mais sur le terrain plus fructueux des affaires, sont de notoriété publique. Il ne se passe pratiquement pas de semaine sans qu'il soit question dans les journaux congolais des 11 villas du général Machin, ou du lancement du dernier bateau de la flotte du colonel Trucmuche. Et la chose est mise sur le compte des détournements de la solde des militaires, de l'argent de leur nourriture, etc... A voir l'ampleur du phénomène, toutefois, on peut douter ! Le détournement de tout le budget de la Défense suffirait-il à expliquer le train de vie des « généraux affairistes » ? Ne devrait-on pas chercher aussi ailleurs ?

A cette lumière, l'obstination d'un certain nombre de hauts gradés à vouloir rester dans les régions frontalière, refusant jusqu'à l'indiscipline avérée toute autre affectation, apparaît sous un jour nouveau. A côté de l'ethnisme et de la participation à un « noyautage pro-rwandais », on voit des préoccupations plus matérielles s'y faire jour. Il s'agit tout simplement de l'attachement à un terroir que l'en exploite, aux bénéfices que l'on en retire et

---

<sup>30</sup> Il faut bien reconnaître aussi que la lecture congolaise des faits est parfois scandaleusement asymétrique. Le « massacre de Noël 2008 », dans la PO, attribuable à la LRA ougandaise, qui a fait près de 1000 morts, a fait beaucoup moins de bruit, dans l'opinion publique, que la mort d'une centaine de personnes en février 2009, au Nord-Kivu. Mais celles-ci avaient été victimes des FDLR rwandais !

à la guerre elle-même qui sert de paravent à l'un et à l'autre. Une fois obtenus les produits extraits par les esclaves, il faut en faire la contrebande pour les monnayer. Or, jusqu'ici, il n'a jamais été question d'autres filières que celles qui vont vers l'Est, au Rwanda et en Ouganda. Ce qui mène à la conclusion que non seulement on s'entend comme larrons en foires, toutes armées confondues, pour exploiter le civil, mais que ceux de ces larrons qui appartiennent aux FARDC ne peuvent tirer profit de leur trafic que par l'intermédiaire de ceux-là même qu'ils sont censés combattre.

Et ici aussi on pourrait tirer un parallèle avec Léopold II. Lui aussi, pour assurer la rentabilité maximum du travail forcé, rémunérait mal ses agents, mais leur offrait d'intéressantes primes sur la production de caoutchouc, de manière à ce qu'ils stimulent au maximum la « productivité », obtenue dans les conditions que l'on sait. Etant ainsi établi qu'un certain nombre d'affairistes en uniforme tirent le plus grand profit de la guerre telle qu'elle est : une guerre à la Léopold II qui est avant tout une affaire profitable, il devient évident qu'ils n'ont intérêt ni à quitter les lieux, ni à voir finir cette guerre. Et il n'est pas étonnant que Kinshasa ne les contrarie guère, sans qu'il faille pour cela en appeler à quelque mystérieuse conspiration. C'est la solidarité de classe au sein de la bourgeoisie qui continue

### Le Suicide de la bourgeoisie



Les Congolais se sont laissé refiler sous le nom de « démocratie » une démocratie bourgeoise à la façon européenne, c'est-à-dire un pouvoir politique entièrement au service de l'argent. Et les différentes composantes de cette bourgeoisie, au stade actuel, ne se mangent pas encore entre elles. La bourgeoisie en cravate qui peuple les fauteuils des ministères et les bancs du Parlement n'agira pas contre la bourgeoisie en tenue de camouflage. Tous les exploiters sont frères et n'ont qu'un ennemi : l'esclave à qui, précisément, on fait la seule vraie guerre que l'on fasse à l'Est : celle de Léopold II. L'exemple vient d'ailleurs des grands frères, des autres bourgeoisies d'Afrique et du monde : les appels à une aide militaire ont eu pour seule réponse... une invitation à partager le gâteau avec les agresseurs. Autrement dit on a rappelé à la bourgeoisie congolaise qu'on ne doit pas aller contre les intérêts de la bourgeoisie internationale, et que les intérêts du capital doivent toujours avoir priorité.

C'est ici que l'on rencontre une thèse d'Amilcar Cabral. Voici d'abord comment il évoque les régimes néocoloniaux : “ *Les compromis qui avaient été à la base de l'accès à la souveraineté nationale de nombreux pays, vers 1960, expliquaient finalement les réticences d'une partie de l'Afrique restée sous la dépendance de l'impérialisme. Cela empêchait certains responsables de réaliser le caractère indivisible de la liberté et de l'indépendance nationale.* ”

“ *La troisième session de la Conférence des peuples d'Afrique, qui eut lieu un mois après le déclenchement du premier front de la lutte armée contre le colonialisme portugais, mettait justement en évidence les insuffisances et les limites de l'indépendance politique des « Etats émergents ».* La résolution sur le néo-colonialisme déclare :

« *Le néo-colonialisme qui constitue la survivance du système colonial malgré la reconnaissance formelle de l'indépendance politique des Etats qui deviennent les victimes d'une domination directe et subtile sur les plans politique, économique, social, militaire ou technique, représente le plus grand danger qui menace les pays africains ayant récemment obtenu leur indépendance ou qui vont l'obtenir prochainement* ».

« [...] *Les exemples du Congo, de la Communauté française<sup>31</sup> et de la Fédération du Rhodésie-Nyassaland<sup>32</sup>... indiquent que le système colonial et l'impérialisme international utilisent les moyens les plus variés afin de sauvegarder l'essentiel de leur pouvoir économique et militaire* »<sup>33</sup>.

Le mot « *compromis* », au début de ce texte, est d'une importance extrême, puisque « *la liberté et de l'indépendance nationale sont indivisibles* ». Cabral veut dire que beaucoup des indépendances négociées pacifiquement ont fait l'objet d'un "marché": la bourgeoisie africaine obtenait l'indépendance et le pouvoir avec son cortège de prébendes, en garantissant au colonisateur la continuation, sous d'autres noms et d'autres formes, de ses privilèges d'exploiteur. D'où la nécessité pour cette bourgeoisie, si elle veut réellement l'indépendance, de se "suicider" en tant que classe.

Il y a une remarquable convergence entre Cabral et Nkrumah, sur un point par lequel ils se distinguent d'autres leaders africains qui se disent inspirés par le marxisme. Tous deux ont écarté, bien sûr, le marxisme réduit à une simple et ronflante terminologie pour dissimuler des appétits plus substantiels, mais aussi l'application toute faite de « modèles » importés en bloc et appliqués tels quels à un terroir auquel ils sont profondément étrangers.

En Afrique, la lutte des classes ne saurait être qu'africaine. Et en la matière, Amilcar bénéficie du recul que lui donne l'obstination du Portugal à ne pas décoloniser. Il peut donc voir ce qui se passe partout où l'on décolonise. Et ce à quoi il assiste, c'est l'avènement au pouvoir, un peu partout, de la classe des « évolués », avec ses résultats si dommageables, que l'on a mille fois décrits.

"*L'indépendance, a écrit Frantz Fanon, ce n'est pour certains que le transfert aux élites locales des passe-droits hérités de la colonisation*". Et le paysan Kongo ne croyait pas si bien dire, qui surnommait les politiciens bourgeois "*Bamindele ba biso*", c'est à dire "*Nos Blancs à nous*". Parce que la bourgeoisie africaine n'a pas manqué de comprendre, c'est que la manipulation est un attribut du pouvoir.

"*Soumise à la fonction de fournir la main d'œuvre bon marché au secteur moderne, la société majoritaire au point de vue des hommes qu'elle englobe, dite traditionnelle, ne l'est plus, elle est pseudo-traditionnelle, c'est à dire d'une traditionalité transformée, déformée, soumise*"<sup>34</sup>.

"*Parler de l'Afrique traditionnelle en bloc, c'est au fond avaliser la thèse colonialiste de l'absence d'histoire de l'Afrique, comme s'il n'y avait pas en fait des sociétés et des cultures*

---

<sup>31</sup> Allusion aux louvoisements de l'Afrique francophone entre l'indépendance de chaque colonie ou le maintien des fédérations d'AEF et d'AOF.

<sup>32</sup> Cette fédération entre colonies britanniques avait à l'époque éclaté en Rhodésie du Nord indépendante (Zambie actuelle), Rhodésie du Sud aux mains d'un régime « blanc » à la manière de l'Afrique du Sud, et le Nyassaland qui a repris son autonomie et l'a gardée.

<sup>33</sup> Document repris dans Cabral, A., *Unité et Lutte*, I, Paris, Ed. Maspéro, 1975

<sup>34</sup> Samir AMIN: "*Sous-développement et dépendance de l'Afrique noire*", préface à BOUBACAR BAMY : "*Le Royaume du Waalo*", Maspéro, Paris, 1972

*africaines avec leurs structures et leurs conflits intérieurs différents. Ici, au contraire, l'aspect massif de l'affirmation confond dans une nuit grise toute l'Afrique rurale en un magma sans contours nets*<sup>35</sup>.

*"Les chefs d'état africains passent tous facilement, quand cela fait leur affaire, des vues les plus jacobines sur l'union nationale au respect scrupuleux des plus infimes particularismes. La société "moderne" opaque pour le petit peuple et les structures traditionnelles inadaptées et souvent dominées par des dignitaires acquis au régime sont des lieux où ils se sentent à l'aise: il y a longtemps que les dés y sont pipés en leur faveur. L'intégration des traditions dans une société modernisée, démocratique tout en restant authentiquement africaine, voilà ce qui leur donne vraiment froid dans le dos!"*<sup>36</sup>

Même là où, comme en Tanzanie, l'expérience socialiste a eu une certaine durée, on a simplement assisté à une forme bureaucratique de la même course au pouvoir et à l'enrichissement personnel. La petite bourgeoisie urbaine semble, partout, vouée à devenir l'auxiliaire intéressée du néocolonialisme. Alors que, paradoxe apparent, les héros et les martyrs de l'Indépendance sont le plus souvent, eux aussi, issus de cette même classe. Ils seraient donc voués à n'aspirer au meilleur que pour tomber dans le pire ?

Ils sont, en effet, la seule couche sociale en mesure de prendre en main l'appareil de l'Etat après la chute du pouvoir colonial. Il n'y en a tout simplement pas d'autre.

Tous les colonisateurs ont favorisé le développement, parmi les Noirs, d'une couche sociale nouvelle, formée à leur manière, et qui était destinée à leur fournir des auxiliaires et des intermédiaires. Les nuances tiennent à ce que la manière d'exploiter, l'idée aussi que l'on se faisait de « l'Africain civilisé idéal » n'ont pas été identiques, d'un colonisateur à l'autre ou d'un point de l'Afrique à un autre, mais cette classe existe partout. Il peut y avoir en apparence un monde différence entre Léopold Sedar Senghor, professeur d'Université et député au Parlement français, et Patrice Lumumba, employé des postes. Mais ils sont sortis l'un et l'autre d'un même projet colonial : disposer dans les colonies africaines d'une sorte de « courroie de transmission » à travers laquelle les injonctions des détenteurs du pouvoir (les colonisateurs) passeraient à la masse des colonisés. Les nuances tiennent aux besoins différents de ce pouvoir colonial, peut-être aussi à sa plus ou moins grande générosité, ou à l'idée qu'il se faisait de lui-même de sa « mission civilisatrice ». En récompense pour ce rôle si utile aux Blancs, ces Noirs se voyaient concéder un certain nombre d'avantages matériels et un certain prestige social. Dans les meilleurs des cas, cela pouvait aller jusqu'à une certaine richesse, en tous cas une aisance relative.

La petite bourgeoisie urbaine est le seul groupe social, dans les colonies, à être répandu dans tout le pays, à avoir une formation et une expérience adaptée au monde moderne (en particulier à une économie non exclusivement agricole).

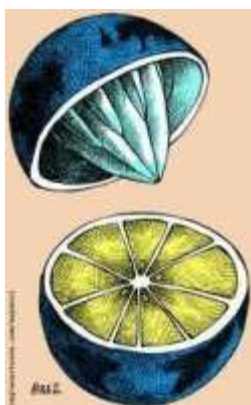
Amilcar Cabral a analysé la faiblesse idéologique et économique de la petite bourgeoisie urbaine. D'où sa métaphore, à propos du nécessaire « suicide » de la petite bourgeoisie en tant que classe afin que, une fois au pouvoir, elle se mette au service des intérêts de la majorité et non pas à son propre service.

---

<sup>35</sup> Yves BENOT, *"Indépendances africaines"*, Paris, Maspero, 1974 page 55.

<sup>36</sup> Guy DE BOECK, *Langues et démocratie...*, 1984, page 53.

## RAPPORTS NORD-SUD



### De l'usage des singuliers et du pluriel

par Frédéric Thomas

Les « rapports Nord-Sud », qu'est-ce que c'est ? Terme générique et un peu fourre-tout, qui, à y regarder de plus près, se montre plus riche et complexe qu'il n'y paraît. Nous voudrions mettre en lumière les modifications du « Nord-Sud » au regard des grilles de lectures et des rapports de force.

#### Du Nord au Sud : aller-retour

Au sortir de la Seconde guerre mondiale, on parle du Nord et du Sud au singulier, mais liés par des rapports. À la fois, fruit d'une histoire et d'une lecture du monde particulière, cette notion s'accompagne d'un vocabulaire renouvelé : « aide au développement » (qui apparaît dans le discours du président des États-Unis Harry Truman, en janvier 1949), « tiers monde », que le démographe Alfred Sauvy emploie en 1952 et qui d'emblée est largement repris,... Cette division entre un Nord et un Sud n'était ni naturelle ni évidente et concurrençait, s'opposait ou occultait d'autres géographies, qui proposaient d'autres cartes du monde.

La division Est/Ouest tout d'abord, qui est prégnante en ces années de Guerre froide, et qui divise la planète entre le « monde libre » et le bloc communiste. Mais il y a aussi le colonialisme, qui dessine un monde où le Sud n'est qu'un détour, une annexe du Nord, où il est intégré à celui-ci par le biais des « empires coloniaux » - belge, français, britannique, portugais, ... - qui perdureront jusque dans les années 1960 ou 1970.

Le Nord-Sud s'est dès lors constitué à la fois comme une alternative et un complément à ces divers rapports, offrant d'autres lunettes pour lire l'atlas. Ainsi, porté par la perspective de la modernisation et du progrès, le combat contre le « sous-développement » représentait aussi un combat contre le communisme, en proposant un programme censé apporter la prospérité, la paix et la « liberté », en détournant ces pays de l'influence ou de la tentation communiste [1]. Il fut également une tentative de poursuivre la « mission civilisatrice » occidentale, mais arrachée au colonialisme et sans les marqueurs par trop visibles de la sujétion politique. En ce sens, les rapports Nord-Sud n'étaient pas le simple relais, machiavélique ou détourné, des rapports Est/Ouest ou Nord/Nord, mais proposaient une autre reconfiguration du monde.

Cette reconfiguration fut elle-même retournée par « l'invention du Sud » à la Conférence de Bandung, en Indonésie, en 1955, qui allait donner naissance au mouvement des pays « non alignés ». Cette coalition d'une trentaine de pays issus de la lutte anticoloniale, rejoints par une vingtaine de mouvements de libération nationale, entendaient consacrer la condamnation du colonialisme et manifester leur autonomie en refusant de s'aligner sur aucun des schémas en cours – Est/Ouest, Nord/Nord ou Nord-Sud –, et en faisant prévaloir en quelque sorte le rapport Sud/Nord [2] .

## **Perdre le Nord sans gagner le Sud : la mondialisation**

Dans les années 1980, sur fond de crise économique et écologique, les rapports Nord-Sud semblent se dissoudre dans une dynamique plus large, qui correspond aux mutations du contexte international et semble se résumer au mot « mondialisation » [3] .

En effet, ces années voient la conjonction de la fin de la Guerre froide et de la mondialisation néolibérale. L'arrivée de Gorbatchev au pouvoir en URSS en 1985 et les réformes qu'il met en œuvre marquent une nouvelle détente au niveau mondial. La chute du Mur de Berlin en 1989 puis la fin de l'URSS en 1991 paraissent définitivement enterrer la division du monde Est/Ouest. Par ailleurs, durant cette même période, la mondialisation prend un essor considérable. Si le capitalisme constitue une économie mondiale depuis longtemps déjà, il connaît alors une accélération, intensification et extension planétaire des échanges économiques et accords commerciaux. Cette mondialisation se caractérise par la libéralisation contrainte des échanges, le pouvoir grandissant des acteurs transnationaux (multinationales) [4] et une nouvelle articulation entre le marché et l'État, qui s'oppose au modèle keynésien, en vigueur depuis l'après-guerre [5] . Cette vague néolibérale se développe d'abord en Grande-Bretagne sous Margaret Thatcher (premier ministre de 1979 à 1990), aux États-Unis sous Ronald Reagan (président de 1981 à 1989) [6] , avant de se généraliser au Nord comme au Sud.

Au Sud, cette mondialisation s'impose par le biais des organisations financières internationales (Banque mondiale, Fonds monétaire international...) et, plus spécifiquement, par des expressions traduisant de nouveaux rapports de force : ce sont la dette et les plans d'ajustement structurel – mises en place par ces mêmes organismes internationaux. De quoi s'agit-il ?

Le problème de la dette explose en 1982 avec l'annonce par le Mexique de son impossibilité de continuer à rembourser. Ce qui sera appelée la « crise de la dette » est le résultat du triplement ou quadruplement brusque des taux d'intérêts d'emprunts et de la baisse des cours des matières premières que les pays du Sud exportent : il y a moins d'entrée d'argent alors qu'ils doivent rembourser plus. Cette dette, profondément injuste [7], constitue un puissant mécanisme de subordination en obligeant les États à se tourner vers la Banque mondiale, le Fonds monétaire international pour recourir à des emprunts. Ces prêts seront uniquement accordés à condition que le pays « bénéficiaire » adopte un plan d'ajustement structurel, soit une série de mesures (réduction des dépenses publiques, privatisations, libéralisation du marché, etc.) censées assainir l'économie.

De la même manière que la crise de la dette et les ajustements structurels sont liés, la fin de l'URSS et la mondialisation néolibérale participent d'une même dynamique contradictoire d'expansion dans l'espace – l'unification du monde (jusqu'aux dernières frontières) sous un même et seul système économique – et de finitude dans le temps – la fameuse « *fin de*

*l'histoire* » décrétée par Fukuyama –, symbolisant la double victoire de l'Ouest et du Nord [8]. D'autres mots apparaissent - humanitaire, décroissance, développement durable, indicateur de développement humain (IDH) [9] - et se disputent le privilège de raconter la nouvelle marche du monde. Il y a une montée en puissance de la critique du développement, qui ramasse des arguments hétérogènes et parfois contradictoires. De façon globale et un peu schématique, il est reproché au développement d'être *économiquement inefficace* – « des sommes considérables ont été injectées sans qu'il y ait de véritables changements ; les gens sont toujours aussi pauvres » –, *politiquement dépendant* – double dépendance : envers les élites politiques du Sud et envers les agendas plus ou moins cachés des gouvernements du Nord – et *culturellement ethnocentrique* – ce serait encore et toujours un modèle de société et de pensée occidental qui serait proposé, sinon imposé [10] .

Mais il y a aussi des transformations propres au Sud. S'il n'y a jamais eu un Sud, mais des Sud, à partir des années 1980-1990, les différences tendent à s'accroître entre pays émergents – Inde, Brésil, Afrique du Sud, ... – et pays pauvres, et d'une région à l'autre. Quels points communs entre le Maroc où l'espérance de vie était de 62 ans en 1987 et l'Éthiopie où elle était de 42 ans ; entre le Bangladesh et Cuba, au milieu des années 1980, quand le pourcentage du PNB consacré à l'éducation varie pratiquement de 1 à 3 entre les deux pays ? Quel sens y a-t-il à regrouper dans une même entité « Sud » l'Argentine et le Mali, l'Afrique du Sud et le Sri Lanka ? La découverte était double : le Sud se conjugue au pluriel, mais aussi il y a du Nord dans les pays du Sud et du Sud au Nord.

## **Altermondialisme et rapports Nord-Sud**

Le 1er janvier 1994, date d'entrée en vigueur de l'ALENA, accord de libre-échange nord-américain, se soulevait, dans un coin oublié du Mexique, l'Armée zapatiste de libération nationale, qui allait porter l'étendard des luttes indigènes du continent mais aussi celui de l'altermondialisme. Ou, plutôt, faudrait-il parler d'altermondialismes, au pluriel, tant le mouvement se caractérise par sa pluralité – d'aucuns diront son désordre – et la multiplicité des alternatives proposées [11] . Il allait se décliner en une série de manifestations internationales (en 1999 par exemple à Seattle contre le sommet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)), et de rencontres dont la plus connue est le Forum social mondial (le premier à Porto Alegre, au Brésil, date de 2001).

À la mondialisation néolibérale et à la marchandisation du monde s'oppose dès lors une autre mondialisation, mettant en avant (selon les courants), une économie au service des personnes, l'environnement, la dignité, la souveraineté nationale, la diversité des peuples et des cultures... Cette opposition, loin de se cantonner à une dimension mouvementiste, se trouve relayée par une série de changements politiques dans le Sud. Ce fut, d'une part, le « *retour en force d'une dynamique d'alliances Sud-Sud* » [12] , lié au développement du poids diplomatique du Sud sur la scène internationale et à la croissance des échanges économiques Sud-Sud. Ceux-ci se traduisent entre autre par l'émergence en 2003 du G20, coalition d'une vingtaine de pays du Sud qui entend faire pendant au G8 – groupe de 8 pays (du Nord) parmi les plus puissants économiquement au monde – et modifier les rapports de force au sein de l'OMC. Ce fut, d'autre part, le « *virage à gauche* » latino-américain, dont les formes variées et parfois contradictoires « *continuent à faire figure de référence (...) sur le plan mondial* » [13].



## Actualité des rapports Nord-Sud

Après ce trop rapide tour d'horizon historique, est-il toujours d'actualité et légitime de parler des rapports Nord-Sud ? À l'heure de la mondialisation et de l'altermondialisme, tous les problèmes ne se conjuguent-ils pas au niveau mondial ? La triple crise – politique, socio-environnementale et économique – que nous vivons aujourd'hui ne nous affecte-t-elle pas toutes et tous, où que nous soyons ? Certes oui, mais elle se décline inégalement au Sud et au Nord. D'ailleurs, plutôt que de « crise » – moment brusque, événement passager marquant le passage d'un état à un autre –, il faudrait employer d'autres mots, tant ces crises s'inscrivent dans la durée. Les enjeux et problèmes d'il y a 30 ans demeurent, même s'ils se manifestent autrement, le plus souvent, de manière plus abrupte, et avec de nouveaux mots [14] : agro-carburants, OGM, « Chinafrique », agrobusiness, ... Ainsi, au niveau économique, à la crise financière qui secoue le monde depuis 5 ans, se mêle le vieux problème de l'endettement des pays du Sud.

En termes socio-environnementaux, ce sont tous les problèmes écologiques – déforestation, perte de la biodiversité, pollutions et contaminations de toutes sortes –, qui se synthétisent dans le réchauffement climatique. Mais ce sont aussi les difficultés de gestion et d'accès aux ressources naturelles (eau, pétrole, or, etc.), l'usage et l'exploitation des terres, qui se répercutent en crises alimentaire (envolée des prix et émeutes de la faim), énergétique (les barrages et les agro-carburants, par exemple) et agricole (monocultures intensives, OGM, agriculture industrielle, etc.).

Enfin, au niveau politique, c'est tout à la fois les conflits et les guerres de par le monde [15] et la question plus générale de la souveraineté populaire aux prises avec des instances internationales peu ou pas démocratiques [16], des transnationales surpuissantes, peu ou pas contrôlées, et des mécanismes politiques et économiques hérités de la colonisation, qui restent depuis lors, peu ou pas modifiés.

Alors, oui, même s'il faut nuancer, complexifier, « problématiser », la notion des « rapports Nord-Sud » demeure utile ; utile et nécessaire. Tout d'abord pour avoir une grille de lecture et une échelle de mesure à la hauteur des bouleversements mondiaux de ces dernières années avec la montée en puissance de la Chine et de quelques « poids lourds » comme le Brésil, l'Inde ou l'Afrique du Sud.

Ensuite, pour ne pas recouvrir les profondes inégalités Nord-Sud sous un manteau faussement englobant et universaliste. Car si nous sommes tous confrontés aux mêmes problèmes, nous ne le sommes pas de la même manière : nous ne sommes pas tous égaux face aux crises économique, politique, socio-environnementale. Ainsi, le dernier Rapport sur le développement humain (2011) enregistre un accroissement des inégalités entre le Nord et le Sud et parle d'« inégalités criantes » par rapport par exemple à la consommation d'eau : en moyenne, les familles de pays à IDH élevé en consomme six fois plus que celles d'IDH faible. Il rappelle également que « *dans bien des cas, les pays les plus pauvres sont les premières victimes de la détérioration de l'environnement, même s'ils contribuent assez peu à ce problème* » [17]. Les lunettes Nord-Sud permettent alors de mieux cerner la dynamique contradictoire d'une mondialisation, qui homogénéise et diversifie à la fois, accentuant dans le même temps les ressemblances et les antagonismes à tous les niveaux : entre Nord et Sud, entre les pays, et au sein de chaque pays [18] entre urbain/rural, ouvrier/entrepreneur, homme/femme, etc. Se dégage ainsi un tableau plus réaliste et plus complexe de l'état du monde.

De plus, parce que la notion des « rapports Nord-Sud » offre une clef de lecture internationaliste à la fois locale et globale, qui analyse justement ces obstacles en termes de dynamiques, de relations et de choix politiques, plutôt qu'en termes naturalistes, racistes ou fatalistes – la prétendue paresse des uns, l'incapacité naturelle des autres, la fatalité de tous. Elle met ainsi le doigt sur les mécanismes toujours en œuvre de production et de reproduction de Nord et de Sud inégalitaires.

Enfin et surtout, parce que l'aller-retour Nord-Sud permet d'ouvrir la voie à un renversement de ces rapports très inégalitaires, à la mesure de Nord et de Sud réinventés.

## **Bibliographie**

*Alternatives Sud*, "Coalitions d'États du Sud. Retour de l'esprit de Bandung ?", Paris, 2007, CETRI.

*Alternatives Sud*, "État des résistances dans le Sud. Amérique latine", Paris, 2011, CETRI.

CADTM, La dette du Tiers Monde ?, <http://www.cadtm.org/La-dette-du-Ti...>

CADTM, Les chiffres de la dette, <http://www.cadtm.org/Les-chiffres-d...>

Francis Fukuyama, « The End of History ? », *The National Interest*, été 1989.  
<http://www.wesjones.com/eoh.htmhttp...>

Serge Latouche, *Survivre au développement : De la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative*, Paris, 2004, Mille et Une Nuits.

PNUD, Rapport sur le développement humain 2011 <http://hdr.undp.org/fr/rapports/mon...>

François Polet, *Clés de lecture de L'altermondialisme*, Bruxelles, 2008, CETRI, Couleur livres.

Vijay Prashad, *Les nations obscures. Une histoire populaire du tiers monde*, Montréal, 2009, Écosociété.